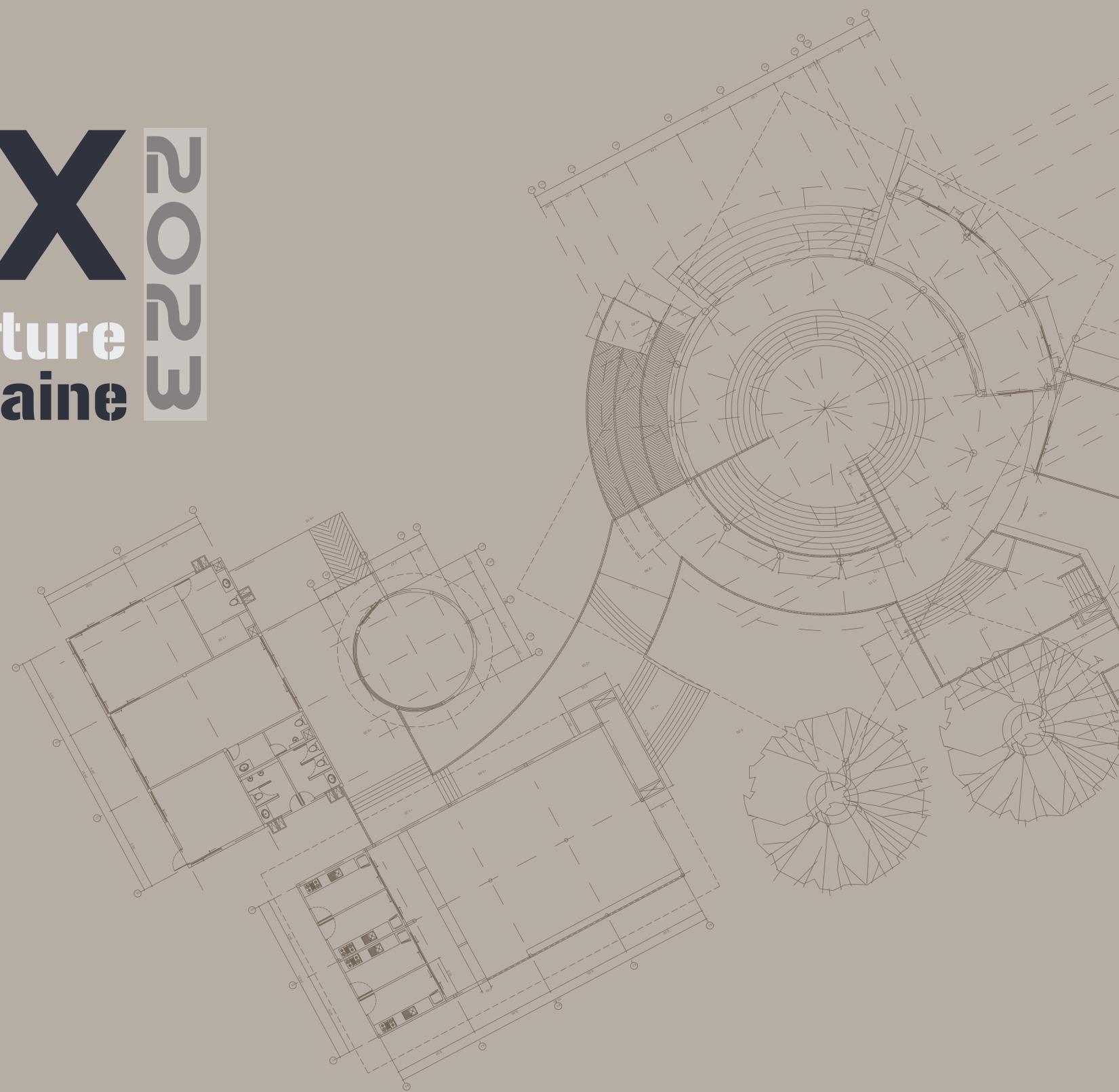


PRIX

d'Architecture
contemporaine

2023



Un projet de construction ou de rénovation réunit un grand nombre d'intervenants.

Le demandeur, d'abord, accompagné de son architecte, plus tard des entrepreneurs et artisans, qui matérialiseront une vision d'abord rêvée. L'autorité, qui a développé sa propre vision du développement du territoire, et vérifie la conformité du projet avec la réglementation.

Le projet devient concret si la vision peut s'adapter aux multiples contraintes, réglementaires, planologiques, techniques, économiques. Ce processus, en fonction des étapes et du point de vue, peut être très court, ou très long. Globalement, l'ensemble des intervenants font face à une forme d'urgence.

Le Prix d'Architecture est l'occasion de prendre le temps d'observer, de comprendre, comme les intervenants l'ont fait pour la conception du projet.

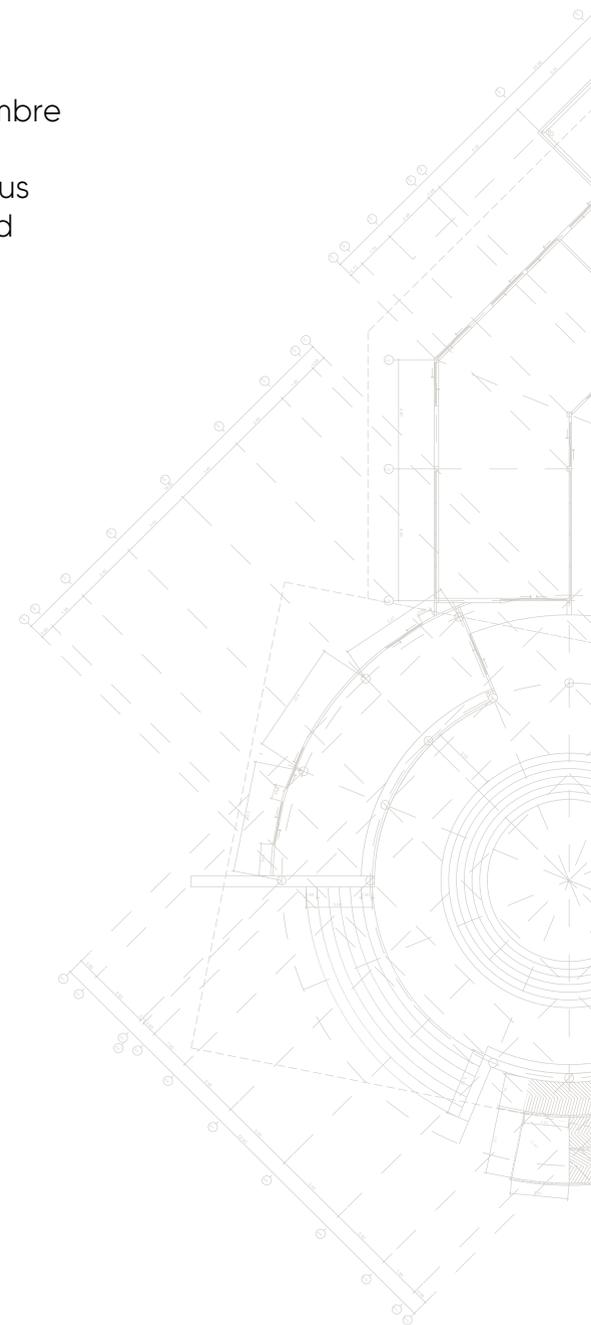
La commune d'Uccle traite plus de 700 demandes de permis d'urbanisme chaque année. Parmi celles-ci, plusieurs se distinguent. Lorsque le contexte le permet, la qualité d'écoute des auteurs de projet, la capacité d'intégrer le projet harmonieusement dans son contexte, l'ingéniosité au service de la fonctionnalité, auront permis de voir érigés des projets qui doivent être valorisés. Ils sont une inspiration, et ils démontrent que l'on peut atteindre des résultats remarquables lorsque les projets sont l'expression de respect de l'environnement, du contexte, et de la qualité de vie.

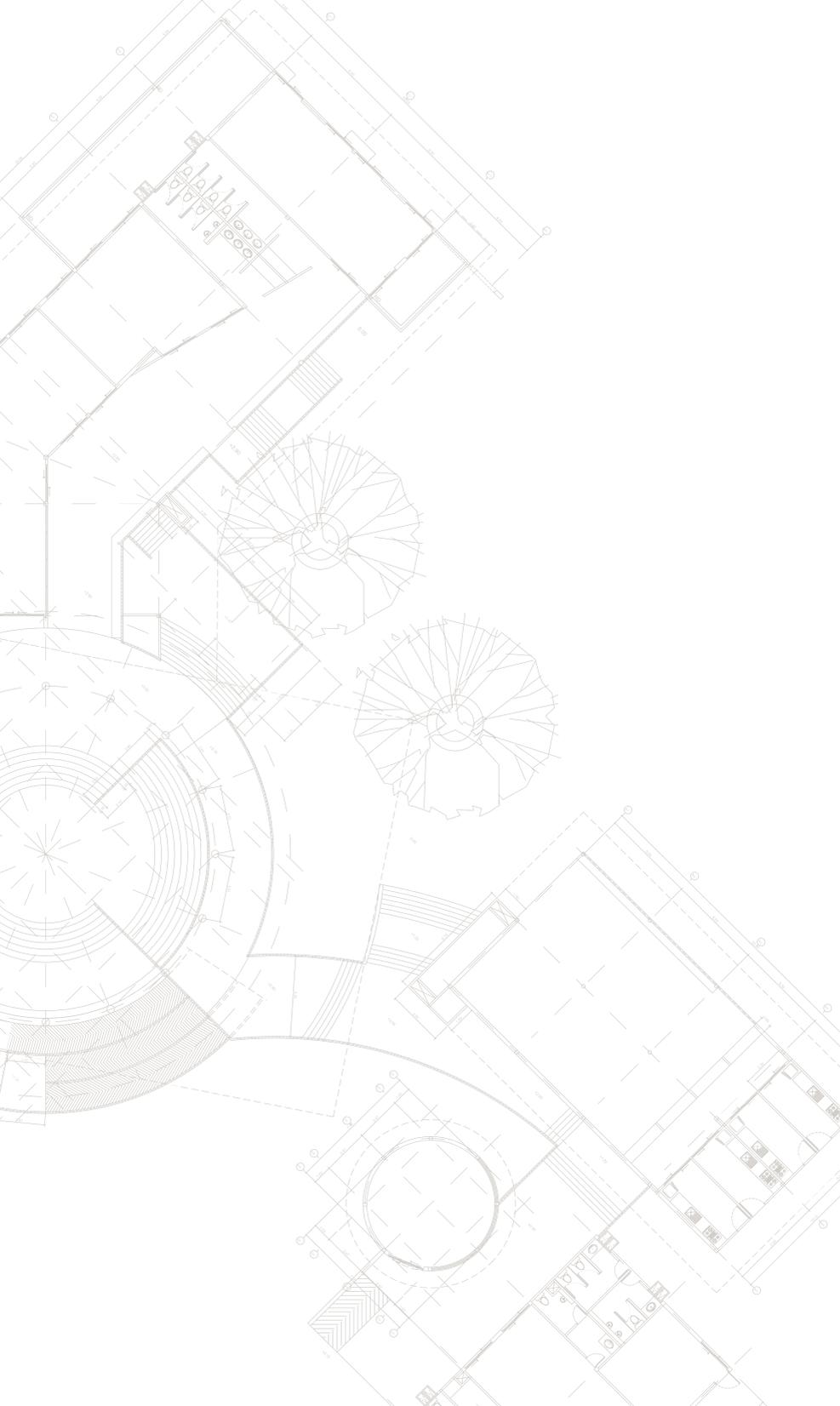
Nous sommes dès lors très heureux d'avoir reçu des candidatures de grande qualité, qui ont suscité des discussions approfondies au sein du jury. Que les candidats et les membres du jury en soient remerciés.

Madame Stéphanie Roose et Messieurs Didier Heymans, Pierre Lhoas, Sebastian Moreno-Vacca et Sébastien Baudrand.

Ce Prix d'Architecture de la Commune d'Uccle ne serait possible sans l'engagement du service de l'urbanisme, et en particulier d'Anne Egrix et Virginie Brancart.

Jonathan Biermann
Échevin de l'Urbanisme





A l'initiative du Collège des Bourgmestre et Échevins, la commune d'Uccle organise, tous les deux ans depuis l'année 2000, le Prix d'Architecture contemporaine d'Uccle.

Ce concours récompense les réalisations récentes d'un projet contemporain remarquable sur le territoire de notre Commune.

L'édition 2023 a été la onzième et a réuni comme jury Madame Stéphanie Roose et Messieurs Didier Heymans, Pierre Lhoas, Sebastian Moreno-Vacca et Sébastien Baudrand.

Ceux-ci ont récompensé dans la catégorie A (Nouvelle construction, reconstruction totale ou projet d'ensemble) :

La lauréate : l'architecte indépendante Alizée Dassonville pour la déconstruction d'une ancienne maison ouvrière et la reconstruction d'une maison unifamiliale neuve au 506 de la chaussée d'Alseberg.

La 1^{ère} mention : Olivier Mathieu et Li Mei Tsein du bureau B612 Associates pour l'éco-construction de la brigade forestière située Drève Saint-Hubert 19 (collaborateurs : Delphine Termotte, Samuel Cocriamont, Etienne Doughet).

La 2^{ème} mention : Jérémy Plateau du bureau Ici architectes pour la transformation d'un entrepôt en intérieur d'îlot en logement unifamilial et réalisation d'un logement collectif à front de rue au 951 de la chaussée d'Alseberg 951.

Dans la catégorie B : extension, rénovation ou transformation en ce compris l'aménagement de jardins et abords.

Le lauréat : Le bureau Vanden Eeckhoudt/Creyf architectes pour la transformation et l'extension d'une maison unifamiliale au 35 de l'avenue du Maréchal.



1^{ER} PRIX

CATÉGORIE A : NOUVELLE CONSTRUCTION,
RECONSTRUCTION TOTALE OU PROJET D'ENSEMBLE

ARCHITECTE :

ALIZÉE DASSONVILLE ARCHITECTURE

alizee@ad-architecture.be

BUREAU SITUÉ :

Chaussée d'Alseberg 506 - 1180 Uccle

RÉALISATION SITUÉE :

Chaussée d'Alseberg 506

Déconstruction d'une ancienne maison ouvrière et
reconstruction d'une maison unifamiliale neuve

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Monsieur Maxime Steisel et Madame Alizée Dassonville

LE JURY A APPRÉCIÉ :

- La présence d'une nouvelle maison unifamiliale le long d'une chaussée urbaine
- La qualité des espaces (habitabilité et éclairage naturel) sur une parcelle particulièrement étroite, avec un beau jardin bien ensoleillé
- Le parti intelligent pour la circulation verticale
- La bonne gestion de la lumière au rez-de-chaussée (chicane qui privatise l'espace de vie par rapport à la grande baie de la façade principale derrière laquelle se situe le rangement de vélos)
- La volonté de créer un dialogue avec l'extérieur
- L'ambiance chaleureuse par l'usage de matériau (panneau de bois) qui intègre les rangements (bibliothèque, placards, escalier...)
- Que le projet se situe dans l'espace de rénovation de la chaussée d'Alseberg



Le projet consiste en la déconstruction d'une toute petite maison ouvrière et la reconstruction d'une maison neuve, de manière à rétablir une continuité au sein du front bâti de la chaussée.

CONCEPTION ARCHITECTURALE

La principale difficulté de ce projet résidait dans l'étroitesse de la parcelle (moins de 4 mètres entre mitoyens) et dans la hauteur de la future maison (rez-de-chaussée + 3 étages). Les objectifs principaux étaient de procurer une sensation d'espace maximale, d'optimiser la lumière naturelle et les vues (au sein de la maison et vers l'extérieur) et de favoriser les relations humaines au sein du logement. La disposition des différentes fonctions, l'agencement des nombreux escaliers, les généreuses baies en façade arrière, la création de vides et doubles hauteurs, l'utilisation de cloisons vitrées, la création d'un local consacré aux vélos et la vitrine qui crée un dialogue avec la rue sont autant de choix qui participent à la qualité et au confort de vie dans la maison.

INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

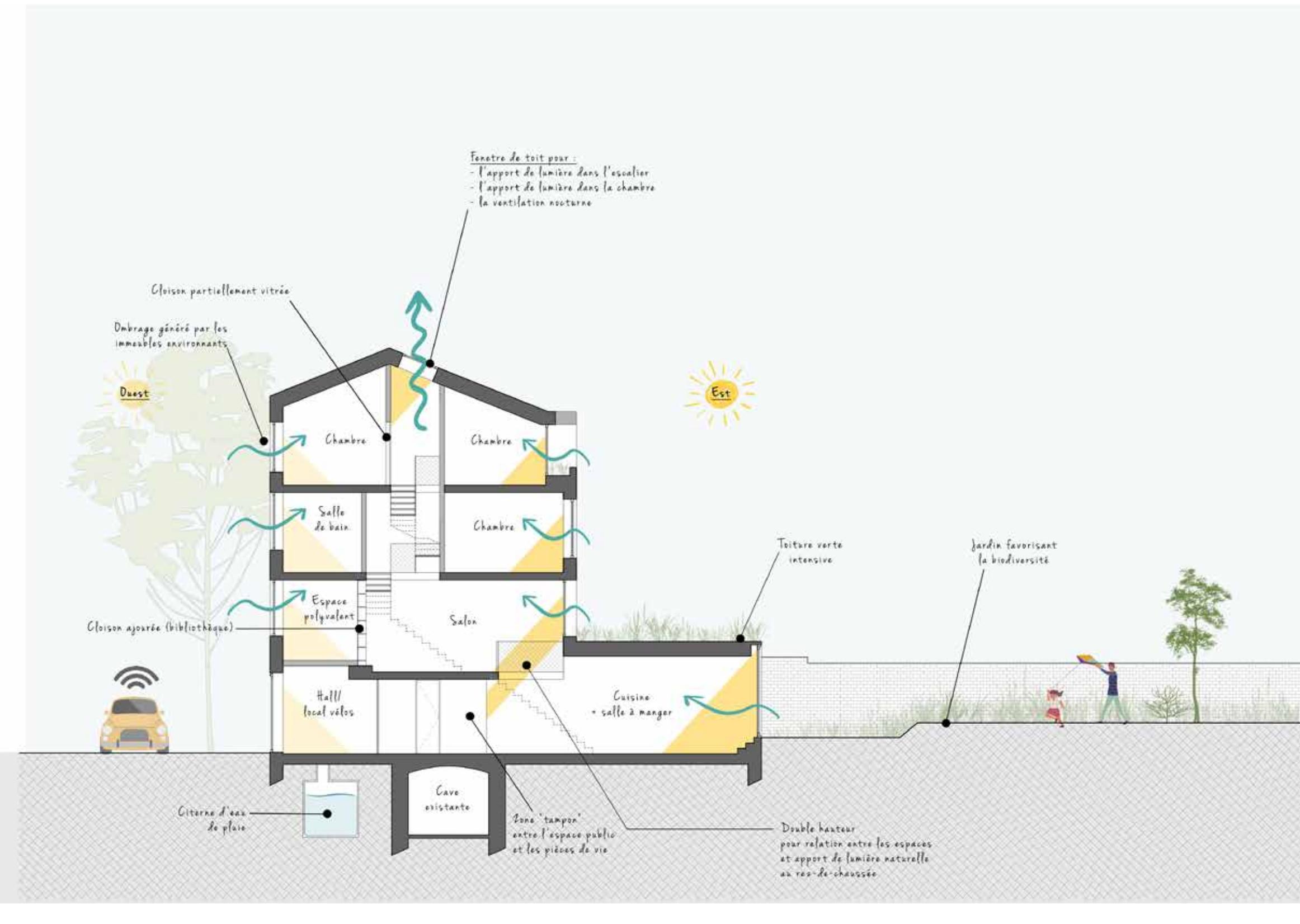
Le gabarit de la maison et le dessin des façades ont été dictés par une recherche d'équilibre entre une architecture qui s'intègre aux immeubles environnants et une maison résolument contemporaine dans sa forme, qui a toute sa place au sein du contexte hétéroclite de la chaussée. Il en résulte une composition de façades à la fois sobre et dynamique. Les matériaux constituant l'enveloppe de la maison ont tous été choisis pour leur faible impact environnemental : châssis et bardage en chêne, revêtement de façade et couverture de toiture en fibro-ciment (ton clair permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur, panneaux produits non loin du chantier, processus de fabrication à faible énergie grise, panneaux démontables et recyclables...). Les aménagements extérieurs ont également été pensés de manière à être bénéfiques à l'environnement : terrasse et jardin rendus à 100% perméables, création d'une toiture végétale intensive, renforcement de la biodiversité par les nombreuses plantations.

UNE MAISON RÉSOLUMENT ÉCOLOGIQUE

Le projet a fait l'objet d'une réflexion poussée sur de nombreux aspects liés à la durabilité. Il était important que cette maison soit confortable et saine pour ses occupants, très économe en énergie et en eau, évolutive dans le temps. Parmi les différents choix opérés, voici les plus représentatifs : maison construite en ossature bois préfabriquée ; isolation thermique et étanchéité à l'air poussées ; récupération d'eau de pluie ; équipements performants (pompe à chaleur, ventilation double flux, panneaux photovoltaïques) ; utilisation de matériaux naturels, bio/géo-sourcés, recyclables et/ou issus du recyclage, produits localement, non toxiques... Une attention particulière a également été portée à la circularité du projet (possibilité de démontage / réemploi / recyclage des éléments de construction, à long terme).

Il en résulte une maison contemporaine et où il fait bon vivre, tout en demeurant rationnelle dans l'utilisation des ressources, économe en énergie, sobre et intemporelle.





Fenêtre de toit pour :
- l'apport de lumière dans l'escalier
- l'apport de lumière dans la chambre
- la ventilation nocturne

Cloison partiellement vitrée

Ombrage généré par les immeubles environnants

Ouest

Chambre

Chambre

Salle de bain

Chambre

Espace polyvalent

Salon

Cloison ajourée (bibliothèque)

Hall/ local vélos

Cuisine + salle à manger

Toiture verte intensive

Jardin favorisant la biodiversité

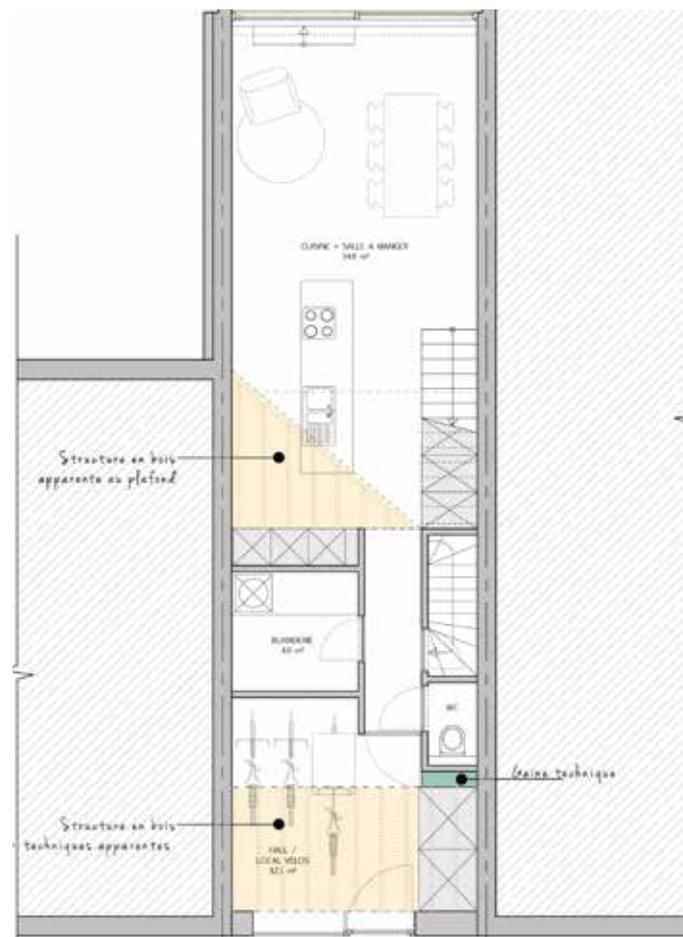
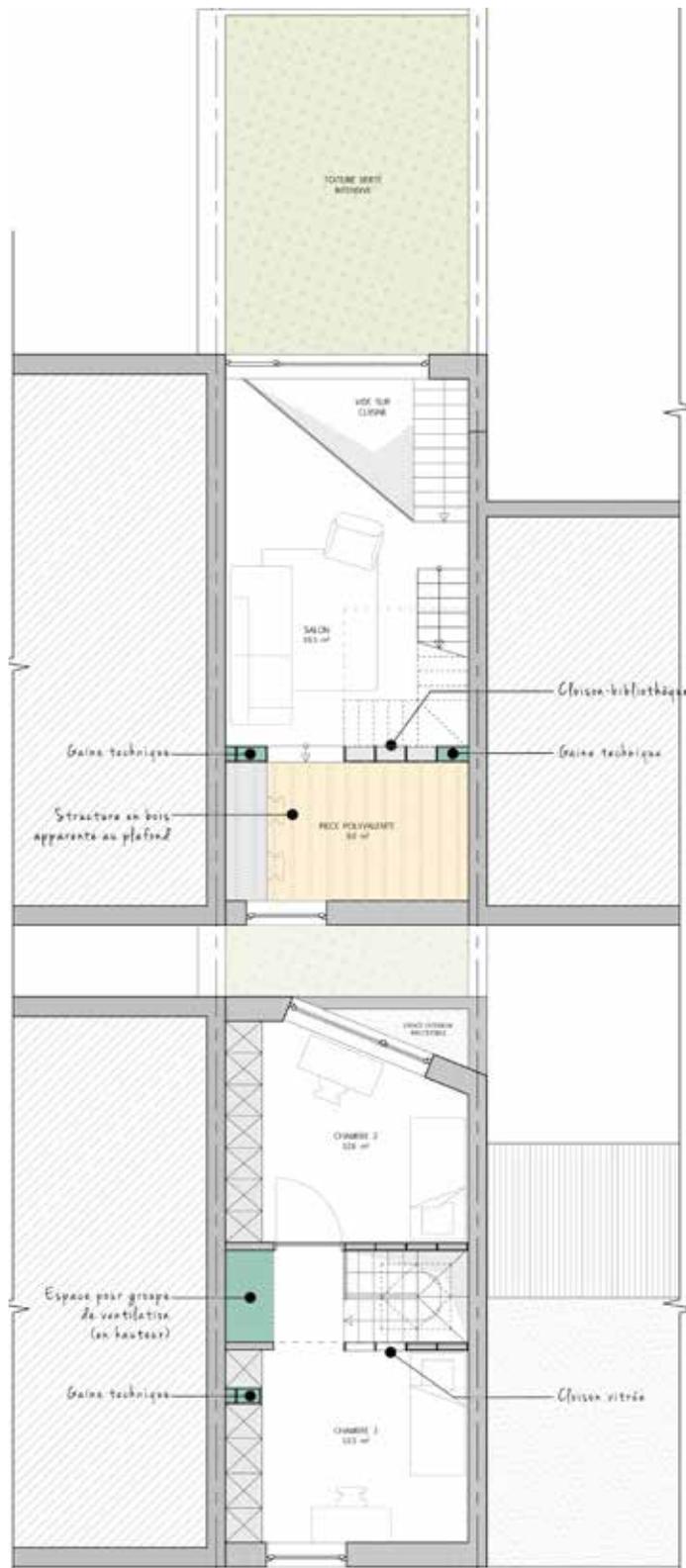
Est

Citerne d'eau de pluie

Cave existante

Zone "tampon" entre l'espace public et les pièces de vie

Double hauteur pour relation entre les espaces et apport de lumière naturelle au rez-de-chaussée







1^{ÈRE} MENTION

CATÉGORIE A : NOUVELLE CONSTRUCTION,
RECONSTRUCTION TOTALE OU PROJET D'ENSEMBLE

ARCHITECTE :

612ARCHITECTES

**Olivier Mathieu, Li Mei Tsien, Delphine Termotte,
Samuel Cocriamont, Etienne Dougue**

B612@b612.be

BUREAU SITUÉ :

chaussée de Waterloo 1253 - 1180 Uccle

RÉALISATION SITUÉE :

Drève Saint-Hubert 19

Construction du bâtiment de la brigade forestière

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Bruxelles Environnement

LE JURY A APPRÉCIÉ :

- Qu'il s'agisse d'un projet d'intérêt collectif à usage professionnel
- La bonne intégration, esthétique et fonctionnelle, du projet
- Les espaces agréables et la bonne répartition / articulation des espaces d'usages différents en fonction du relief



Ce bâtiment pour les gardes forestiers dans la forêt de Soignes, site Natura 2000 et classé, instaure avec son environnement des relations architecturales et paysagères justes, harmonieuses et de qualité. Il crée un écho naturel au lieu, à sa fonction, à ses ressources et à ses activités en synergie avec la forêt. Il permet d'habiter et de travailler avec et dans le paysage forestier et génère des échanges multiples et productifs entre l'homme, la faune et la flore en minimisant son impact environnemental en terme de matières, d'énergie, de sol et de nature.

IMPLANTATION

Suite à une analyse approfondie du site, nous avons opté pour une implantation en extrémité Est du site. Cette proposition présente, en regard du patrimoine classé construit sur le site, une attitude de dialogue et de respect: par son écart de la maison forestière, le projet restitue à celle-ci sa lisibilité perdue dans la situation avant le projet, en la libérant des constructions légères et temporaires et en permettant une perception et une compréhension claire de sa typologie, de sa volumétrie, et de son inscription dans le site et dans le relief ; cela permet également à la maison forestière d'assurer sa fonction de logement sans subir de nuisances dues à l'activité de la Brigade - bruit, vues, circulation. Par cet écart également, le projet permet de conforter et de rendre lisible la morphologie actuelle du site constitué d'une séquence, d'un rythme de volumes construits et d'espaces ouverts attenants en alternance ; le projet crée un troisième espace ouvert cadré et un troisième volume construit dans le respect de la morphologie et des rythmes actuels. En conséquence, le projet propose de créer une lecture d'ensemble du site : 1 ensemble de 3 bâtiments forestiers liés en terme de rythme, d'espaces ouverts et de volumétrie.

La forêt de Soignes constitue un patrimoine naturel majeur de haute qualité qui marque la bordure sud-est de Bruxelles par sa présence le long de la chaussée de Waterloo. Le site du projet de la brigade forestière s'implante dans une étendue plus dégagée, incluse dans la forêt, constituée de plusieurs prairies de qualité variée.

Les deux maisons forestières présentes sur le site constituent une richesse patrimoniale bâtie. Elles participent à la mémoire du site par leur présence historique à l'angle de la chaussée de Waterloo et de la drève Saint-Hubert, et au niveau de leur architecture, présentent une typologie fonctionnelle et rurale fort intéressante en Région Bruxelloise.

INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Le bâtiment assure une mise en place rationnelle des différentes fonctions et les locaux chauffés ont été regroupés en une zone compacte. Les espaces de travail sont orientés vers la forêt de telle manière que les accès aux véhicules soient limités au maximum dans le haut du site, au plus proche de la voirie publique. Ces espaces comprennent des lieux de détente, réfectoires, bureaux, vestiaires, etc, en sus des espaces utilitaires de stockage, parcage, ou outillage nécessaires aux forestiers en charge de la gestion de la forêt. Les activités forestières se développent en adéquation et synergie avec le site, par les diverses relations fonctionnelles et humaines instaurées avec l'environnement : vues, accès, cheminements, liaisons, lumière. Le projet s'inscrit de manière sobre et poétique dans son environnement, lové en bordure de clairière, instituant un rythme avec les 2 maisons forestières existantes et en adéquation avec la topographie et le paysage boisé du site.

LA PROPOSITION D'IMPLANTATION ACTUELLE PERMET EN EFFET DE:

- Minimiser l'impact de volume et de surface au sol en exploitant le relief naturel. Un niveau est accessible directement depuis la drève et le second niveau est accessible en suivant la pente naturelle du site le long du bâti. Le volume perceptible depuis la drève est donc de un étage mais la surface d'occupation du sol est divisée par deux par l'organisation des fonctions sur deux niveaux.
- Minimiser la superficie de projection et d'imperméabilisation des sols. Ceux-ci sont organisés de manière à diriger directement les eaux vers le parcours des noues permettant elles-mêmes de dépolluer et d'infiltrer les eaux.
- Assurer une implantation pérenne et lisible : il s'agit en effet d'une implantation évidente et traditionnelle dans un site en pente. Les plantations ont été soigneusement étudiées en collaboration avec OLM Paysagistes pour assurer une transition douce entre la voirie régionale, le bâti, les prairies, et la limite dominante de la Forêt de Soignes.

Ensuite, en tant que part constitutive du paysage environnant et des activités forestières, le bois est utilisé en structure, en bardage extérieur, finitions intérieures et combustible de chauffage. Toujours dans une pensée durable et écologique, le bois choisi pour habiller la façade de la Brigade est du mélèze local de classe Nibe 1a. Le skyline fracturé du projet et son bardage de formats et espacements aléatoires interagit avec la masse boisée de la forêt, ses branches, troncs, feuillages. Le bâtiment vise à développer une image spécifique de sa fonction, de sa présence et de ses activités pour le public, voisins, passants, promeneurs, navetteurs sur la drève.

L'EAU

L'eau est une préoccupation importante en Région Bruxelloise, vu le taux d'occupation et d'imperméabilisation des sols.

Plus particulièrement dans le cas de la Brigade Forestière, étant donné la synergie de cette activité avec les éléments naturels, et le rôle d'exemple que peut jouer Bruxelles- Environnement, et ainsi que l'absence de réseau d'égout public, nous en avons fait une cible écologique prioritaire.

L'impact des surfaces imperméables du projet est minimisé afin de réduire les eaux de pluie ruisselante. L'ensemble des eaux est ensuite prise en charge par les nouveaux aménagements : l'eau est absorbée naturellement par la terre via un système de noues qui canalise et redirige les eaux vers le ruisseau situé en bas de parcelle. Seules les surfaces destinées à la circulation des véhicules sont imperméables, de deux types :

- Les zones étanches, destinées au travail, dont la récolte des eaux fera l'objet d'un système de traitement approprié.
- Les zones de roulement, dont la récolte des eaux sera également assurée par un jeu de pentes et de noues plantée
- De plus, nous avons également installé deux types de dispositifs de rétention et d'évacuation à débit régulé vers la zone humide : les toitures végétales extensives permettant une rétention > 16 l/m² ainsi qu'un volume de rétention pour la gestion des pluies d'orage réalisé de façon paysagère.

A la sortie de la toiture végétale, une citerne d'eau pluviale nécessaire pour l'entretien, le nettoyage et l'arrosage, dimensionnée en fonction des besoins effectifs. Le trop-plein est dirigé vers les noues.

Pour finir, une réflexion a en sus été mise en œuvre pour la gestion des eaux grises et des eaux noires. Le choix du système d'évacuation des eaux a été opéré compte tenu d'une étude hydrologique réalisée par le Service Pédologique de Belgique et par l'avis de Vivaqua. L'ensemble des eaux usées sera dirigé vers le bas du vallon après une épuration dite mixte au travers d'une cuve de pré-décantation, une épuration biologique intensive et enfin d'une épuration par bassins plantés.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

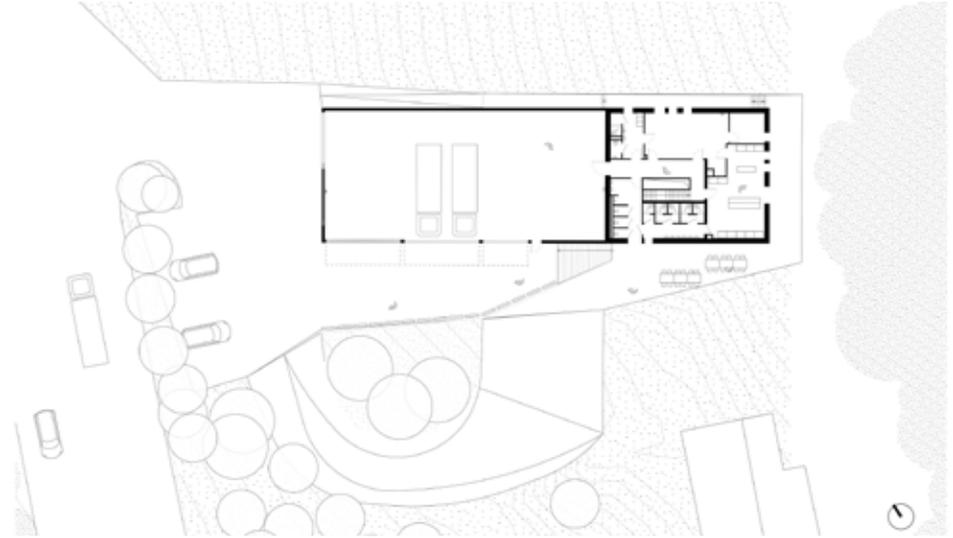
La consommation d'énergie des bâtiments est une part très significative des émissions de CO₂ en Belgique, et un des éléments où il est possible de réaliser des économies à long terme par des décisions d'investissement efficaces et intelligentes. Dans cette optique, étant donné la dimension relativement réduite du volume chauffé et le rôle exemplatif que peut jouer l'IBGE dans ce contexte, les orientations du projet sont les suivantes.

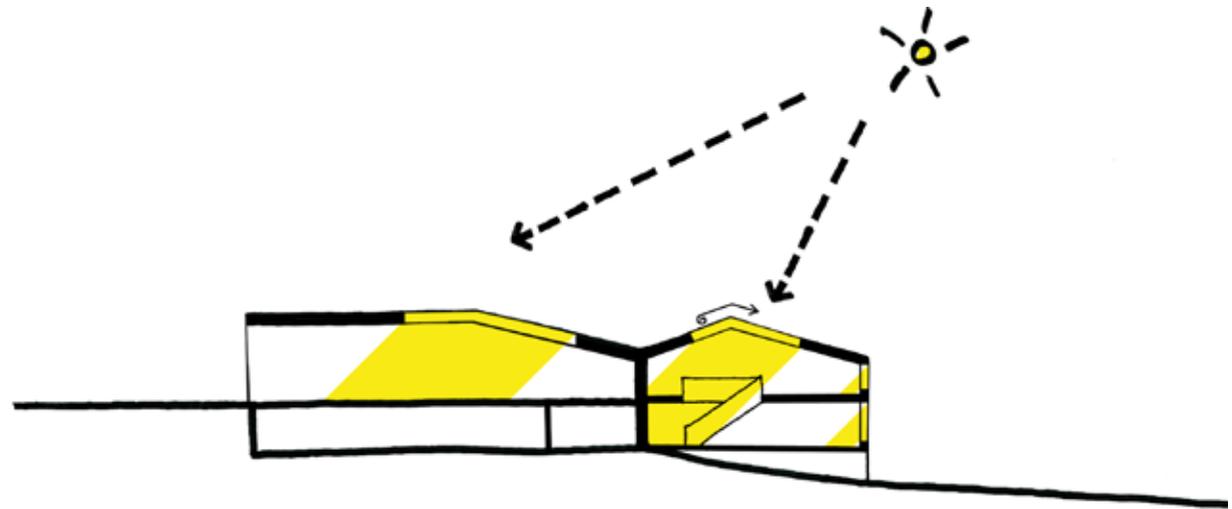
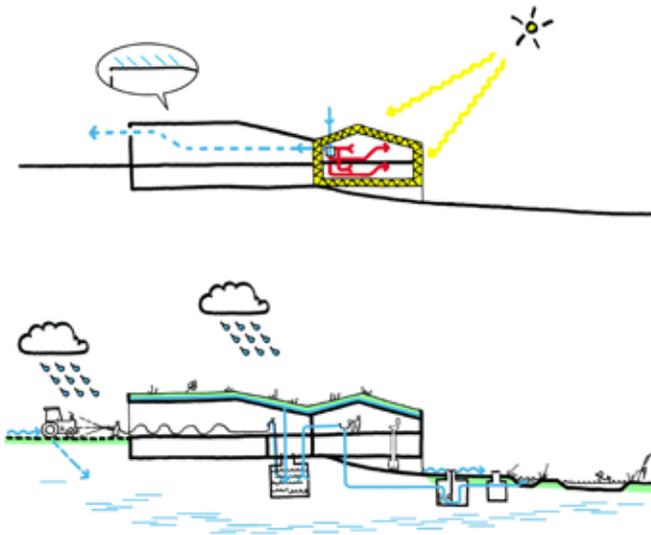
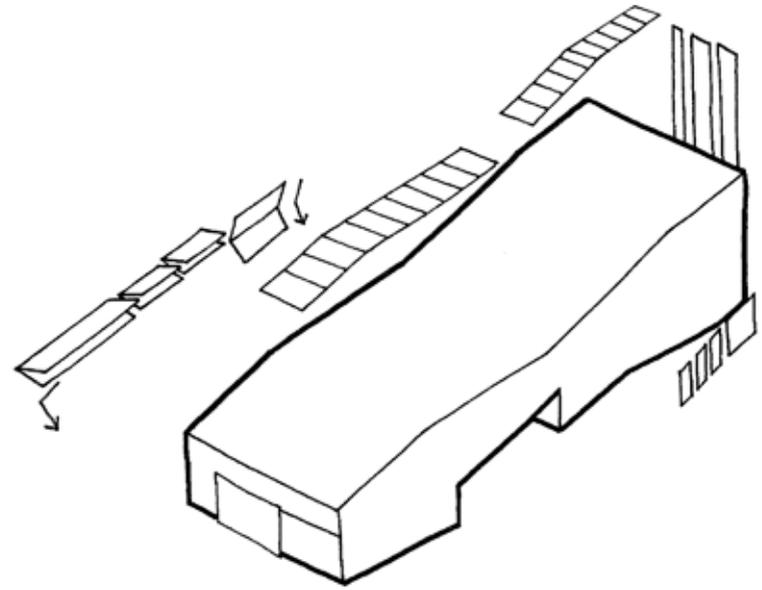
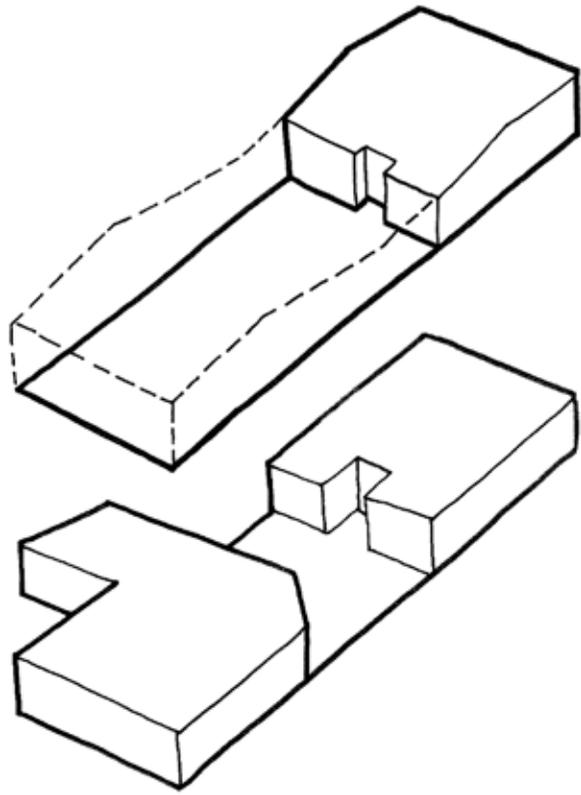
Le chauffage et la ventilation ont été conçus afin d'atteindre le label Passif. Ainsi, le besoin net en chauffage est de < 15 kWh/m² an. Ces performances sont atteintes en minimisant les déperditions du volume chauffé, tant par sa configuration compacte, la qualité thermique de ses matériaux et la réduction des flux d'air perdus, que par la composition des baies en façade visant à optimiser l'équilibre entre l'agrément des vues, de l'ensoleillement, et de l'éclairage naturel, et le besoin d'isolation naturellement plus performante des parois opaques. Les épaisseurs d'isolant mises en œuvre sont de 30 cm de cellulose insufflée entre structure bois, les ponts thermiques sont réduits drastiquement, et les vitrages sont de type basse émissivité super isolant, en triple vitrage. Les fuites d'air sont fortement réduites avec une étanchéité à l'air < 0,6 n50/h.

La ventilation est assurée par un groupe de pulsion/extraction muni d'un récupérateur de chaleur haut rendement supérieur à 90 %. Afin de limiter les débits de pulsions, un système de transfert d'air entre les locaux est mis en place. L'échangeur est by-passé en période estivale lorsque la température intérieure est supérieure à la température extérieure, de façon à assurer un free-cooling et un confort optimal en été. La ventilation du hangar est assurée de manière naturelle par des grilles de ventilation placées dans le bas des portes, et par les fenêtres et les lanterneaux ouvrants.

Une optimisation des consommations électriques est réalisée par un éclairage naturel et abondant, notamment par la présence de lanterneaux équipés de protection solaire et de baies majoritairement orientées sud et ouest et par la présence d'un système d'éclairage artificiel et économe conçu de manière intelligente en optant pour un principe de zonage fonctionnel et pour des dispositifs limitant les consommations électriques.











2^{ÈME} MENTION

CATÉGORIE A : NOUVELLE CONSTRUCTION,
RECONSTRUCTION TOTALE OU PROJET D'ENSEMBLE

ARCHITECTE :

**ICI ARCHITECTES SPRL
JÉRÉMY PLATEAU**

jp@noussommesici.be

BUREAU SITUÉ :

avenue du pont de Luttre, 5 - 1190 Forest

RÉALISATION SITUÉE :

Chaussée d'Alseberg 951

Transformation d'un entrepôt en intérieur d'îlot en
logement unifamilial et réalisation d'un logement
collectif à front de rue

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Jérémy Plateau et Lauriane Olivier

LE JURY A APPRÉCIÉ :

- Le double programme (maison de co-living à front de chaussée et unifamiliale à l'arrière)
- Le bel espace de vie pour l'espace de co-living, avec accès à une terrasse intéressante (vues et orientation)
- La création d'espaces de pleine terre (patio - jardin) qui résout la difficulté d'éclairer naturellement les espaces habités dans un bâtiment d'une telle profondeur
- Les Innovations dans l'usage de matériaux (sol de la maison unifamiliale)
- Le parti astucieux quant au rangement / espace de travail du côté de la mitoyenneté de droite
- Que le projet se situe dans l'espace de rénovation de la chaussée d'Alseberg



LA MAISON AMBROISE

Situé à Uccle en intérieur d'îlot, un atelier de coloration d'aluminium à l'abandon depuis plus de 10 ans est reconverti en habitation passive.

L'ensemble formé par l'entrée cochère et l'entrepôt abandonné couvre l'intégralité de la parcelle. Il permet d'offrir les surfaces et gabarits suffisants au développement d'une habitation familiale. Un programme étendu pour une famille nombreuse peut y être développé : un étage nuit permettant d'installer quatre chambres enfant avec leur salle de bain commune, un large séjour lumineux traversant donnant sur un jardin et un patio, une salle de jeux, un espace de bureaux, une suite parentale, de nombreux rangements et un garage pour les vélos de toute la famille.

A front de rue, l'immeuble de rapport de style éclectique et polychrome, développe plusieurs étages propices au programme du co-living. Dans une approche durable et économe en matériaux de construction, nous avons choisi dans un premier temps de valoriser les qualités intrinsèques du site et faire avec les éléments en présence.

Le concept architectural est simple : travailler le vide. L'entrepôt rectangulaire (10x20m) développe +/-200m² sur un niveau de plain-pied. En créant un patio à l'entrée et un jardin en façade arrière, nous offrons au projet la possibilité de développer les surfaces de façades nécessaires et suffisantes à l'apport de lumière naturelle dans toutes les pièces de vie, entièrement vitrées. En ajoutant un étage dans le gabarit existant, on apporte les surfaces plancher complémentaires nécessaires au programme, tout en favorisant la compacité de l'ensemble et assurant ainsi de meilleures performances énergétiques. Plus fondamentalement, ces travaux permettent de restaurer des espaces de pleine terre et l'îlot s'en retrouve considérablement aéré.

La structure est mixte : dalle et plancher en béton armé pour l'inertie thermique, les portées et l'absence de finition, poteaux en acier entièrement intégré dans les murs isolés, charpente en acier entièrement réalisée à l'aide des éléments de la charpente existante démontée.

L'atelier est recouvert de tôles ondulées galvanisées sélectionnées pour leur faible coût, leur longévité et la capacité de réflexion de la chaleur solaire. Les mêmes critères ont déterminé le choix des châssis en aluminium anodisé. Le langage industriel est un clin d'œil volontaire au passé de l'atelier.

En mutualisant les espaces de vie dans le bâtiment avant et en composant avec des meubles de seconde vie, le projet offre une meilleure modularité et une plus grande longévité.

A l'intérieur, les sols ont été réalisés en pisé (terre) et les murs ont été enduits à l'argile, deux produits totalement circulaire, proposés par la société BC Materials, fabriqués à partir des terres de déblais non-polluées et non remaniées, des chantiers urbains Bruxellois. L'enduit en argile régule l'humidité du climat intérieur, il est complètement perméable à la vapeur et 4 fois plus performant pour l'acoustique d'une pièce. Il peut également être retravaillé à l'infini, contrairement aux enduits en plâtre et évité l'utilisation de peinture. Les dalles des terrasses en terrazzo sont issues de façade démontées et fournies par ROTOR DC.





AUTRE PARTICIPANT

CATÉGORIE A : NOUVELLE CONSTRUCTION,
RECONSTRUCTION TOTALE OU PROJET D'ENSEMBLE

ARCHITECTE :

ACL ARCHITECTURE

info@aclamand.be

BUREAU SITUÉ :

avenue Brugmann 368 - 1180 Uccle

RÉALISATION SITUÉE :

Rue Auguste Danse 64

Construction d'une maison neuve unifamiliale

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. et Mme Leroux





HABITER LA NATURE AU CŒUR DE LA VILLE

« Construire une cabane dans les arbres ... c'est mon rêve d'enfant » (nous a dit le maître de l'ouvrage).

C'est au cœur d'un îlot vert, situé dans le centre d'Uccle, que ce projet d'écoconstruction a vu le jour.

Cette maison trois façades se glisse entre les arbres d'un ancien verger et vient s'adosser sur le pignon mitoyen d'un ensemble de garages existants.

Conçue avec une multitude de vues, la maison ouvre sa façade principale complètement vitrée sur un écrin de verdure, elle permet de se lover dans l'environnement naturel et ressourçant, au rythme de la course du soleil et du balancement des branches des arbres ... comme dans une cabane perchée. Le volume est implanté de manière à respecter la topographie naturelle du terrain et de ses arbres, sans en abîmer l'organisation. Conçue dans son intégralité en bois, la structure est démontable avec des assemblages boulonnés et est donc complètement recyclable. Celle-ci est déposée sur un radier (béton/coquillages) préféré à des semelles de fondations traditionnelles, réduisant ainsi son impact sur le sol. La toiture débordante est soutenue par 4 piliers en bois, en référence aux arbres du jardin. Il était important de préserver les éléments préexistants et de s'implanter en conscience dans le respect de ce qui existait : un mur mitoyen en briques, un verger, un potager, une serre, un poulailler et ... la tanière du renard et de ses renardeaux.

La nouvelle construction, en s'avancant dans le jardin, apporte une nouvelle lecture des volumes tout en restant cohérente par rapport aux dimensions existantes du terrain. Sa typologie se veut la plus discrète et la plus rationalisée possible. Elle se compose d'un niveau rez-de-jardin permettant d'accueillir l'espace de vie comportant cuisine, coin à manger et séjour en contact direct avec le jardin ; et d'un étage où se répartissent trois chambres et deux salles d'eau.

Cette maison se veut le reflet d'un art de vivre qui défend la simplicité, sur le chemin du minimalisme. Il n'y a pas de cave, pas de grenier, ... aucun espace superflu... le luxe est dans la nature environnante.

Parfaitement isolée, la maison a été pensée pour limiter autant que possible sa consommation énergétique. Elle exploite les ressources de l'environnement proche afin de parvenir à une réduction significative de son empreinte écologique : pompe à chaleur (air/eau), ventilation C+, panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée, citerne d'eau de pluie et son groupe hydrophore pour un usage domestique.

Un total de 150 m² d'espaces à vivre, agréables, aérés, lumineux et respectueux, en lien avec l'environnement. Une véritable maison moderne, à l'équilibre entre nature, technologie et durabilité. C'est aussi dans sa mise en œuvre que le projet met en lumière une démarche bienveillante, naturelle, durable et juste. Le chantier qui a démarré pendant le confinement de 2020, a été conçu autour de tables rondes collaboratives entre les corps de métier, le maître de l'ouvrage et les architectes. Les réunions de chantier se déroulaient dehors, autour du feu, de manière conviviale, ... tout en gardant nos distances. Nous avons tous vécu une aventure de partage et d'apprentissage inoubliable.

acl architecture

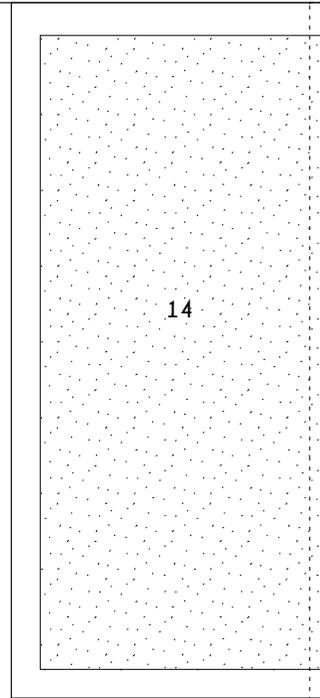
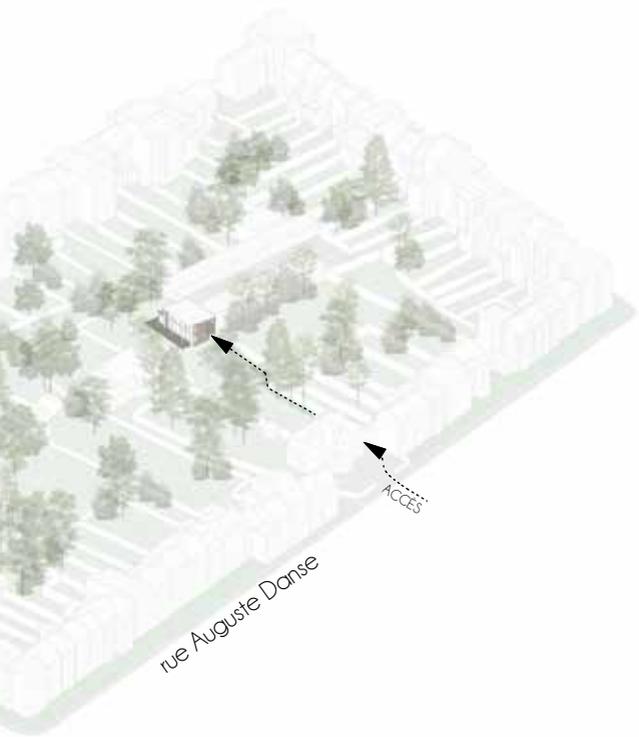
« Nous œuvrons, avec la conviction que l'architecture peut recréer un juste lien entre l'homme et la nature. Notre équipe collaborative propose une architecture bienveillante dans le respect des besoins de toutes les parties prenantes pour vous offrir des espaces de vie à savourer aujourd'hui et demain et concrétiser votre rêve d'habiter dans un monde meilleur. »



av. Docteur Decroly

GARAGE

GARAGE





AUTRE PARTICIPANT

CATÉGORIE A : NOUVELLE CONSTRUCTION,
RECONSTRUCTION TOTALE OU PROJET D'ENSEMBLE

ARCHITECTE :

ICI ARCHITECTES SPRL
LOÏC HERMANT

lh@noussommesici.be

BUREAU SITUÉ :

avenue du pont de Luttre, 5 - 1190 Forest

RÉALISATION SITUÉE :

rue Xavier De Bue 59

Démolition, reconstruction et conversion d'un
immeuble de commerce en commerce au
rez-de-chaussée et trois appartements aux étages

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Bloom Immo sa/nv - Isabelle Machtelings





L'immeuble fait partie d'une rangée de trois maisons de même gabarit et est affecté en commerce dans son ensemble. Le cadre urbain dense en liseré commercial de la rue Xavier Debue a amené des questionnements sur la possible amélioration volumétrique permettant de répondre au programme sans ajouter à la déstructuration de l'intérieur d'îlot.

Les plans d'archives et les façades des deux autres maisons nous apprennent que tous les décors et éléments constituant l'architecture d'origine (mise à part la corniche) ont été démontés ou fortement modifiés. Il en résulte une architecture relativement pauvre et des espaces mal agencés qui, pour les étages ne présentant que deux pièces en enfilade, ne sont pas utilisés bien que présentant un certain potentiel.

En effet, la vitrine du commerce couvre toute la largeur de la façade et empêche l'utilisation effective des deux étages et des combles.

L'installation de trois logements et le réaménagement du commerce au rez. Pour ce faire, le volume est augmenté à l'arrière sur 2 niveaux et la façade avant quant à elle, est rehaussée jusque sous le niveau de la corniche du voisin. Un volume parallélépipédique est ajouté en lieu et place de la toiture en pente et implanté en retrait du plan des façades avant et arrière afin d'en atténuer l'impact visuel et de préserver la lecture du front bâti tout en améliorant le potentiel de la parcelle.

La composition de la façade avant est remaniée afin de permettre l'accès aux logements et une plus grande perméabilité vers le commerce depuis l'espace public.

La baie existante est conservée et délimite la longueur de la future enseigne commerciale et la vitrine se présente en angle permettant de déliter un passage vers la porte d'entrée de l'espace commun des logements tout en offrant une meilleure visibilité au commerce en augmentant la longueur de l'espace d'exposition.

Cet aménagement répond à la double affectation, en préservant l'intimité nécessaire aux logements tout en répondant à la demande en visibilité du commerce.

La mise à niveau de la dalle par rapport à la rue sur la première travée du bâtiment doit permettre un accès plus fluide vers l'intérieur et donc plus adéquat.

Pour le commerce, l'aménagement s'oriente vers la libération du plan et l'ouverture maximum vers l'extérieur, que ce soit en façade avant pour la visibilité et en façade arrière pour la luminosité et l'ouverture vers l'intérieur d'îlot.

Aux étages, nous retrouvons deux appartements de deux chambres aménagés efficacement et qui ont la particularité de s'articuler autour de l'axe sur lequel donne l'entrée, ponctué par les deux châssis les plus larges en façade avant et arrière, et au dernier étage un appartement d'une chambre bordé de part et d'autre de terrasses apportant calme et intimité.

En façade, le jeu des vides et des pleins se construit sur une trame d'épaisseur homogène qui est conçue pour offrir un maximum de lumière tout en limitant les vues et permettre une certaine intimité des logements, en réinterprétant la verticalité des baies que l'on retrouve dans le contexte.

En façade arrière, les baies sont proportionnées selon les principes bioclimatiques puisque l'orientation plein sud impose une composition limitant les apports de soleil (battées profondes et fenêtres étroites) et le vis-à-vis arrière induit la recherche d'intimité. Par contraste avec les espaces intérieurs au plan libre, les baies créent une segmentation des perspectives et permettent de cadrer la vue dans un intérieur d'îlot dense et hétéroclite.





De plus, l'unité des façades permet de trouver une cohérence dans le projet malgré l'utilisation de matériaux différents.

En façade avant, la finition en briques émaillées de ton beige clair s'inspire de certains matériaux d'époque dont l'utilisation est récurrente dans la rue et aux alentours et permet d'inscrire le projet dans son contexte malgré l'expression sobre et contemporaine de la composition.

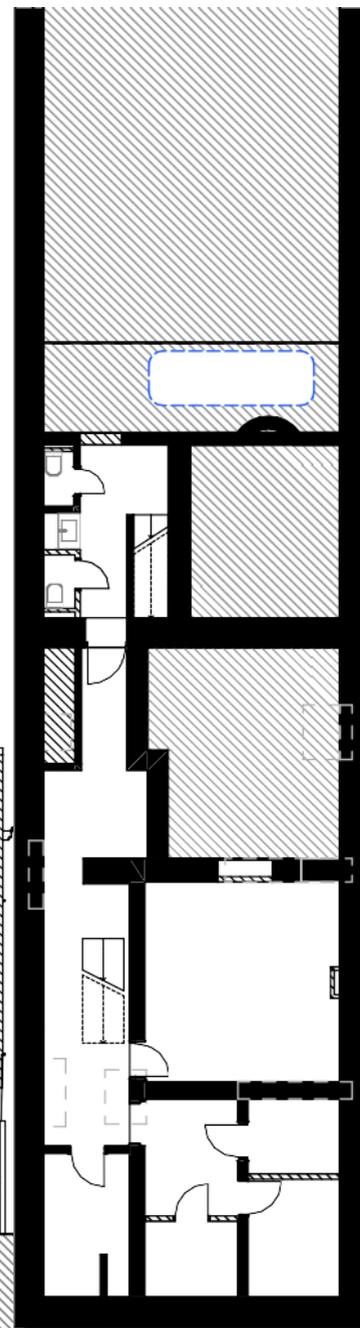
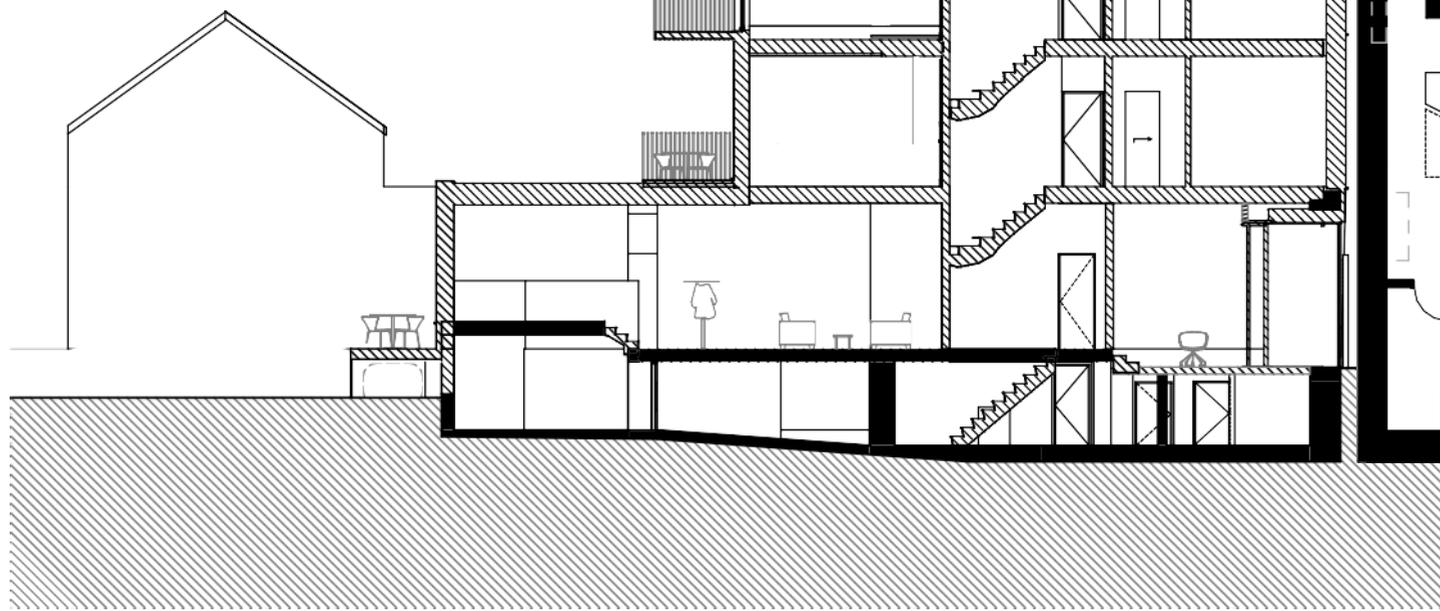
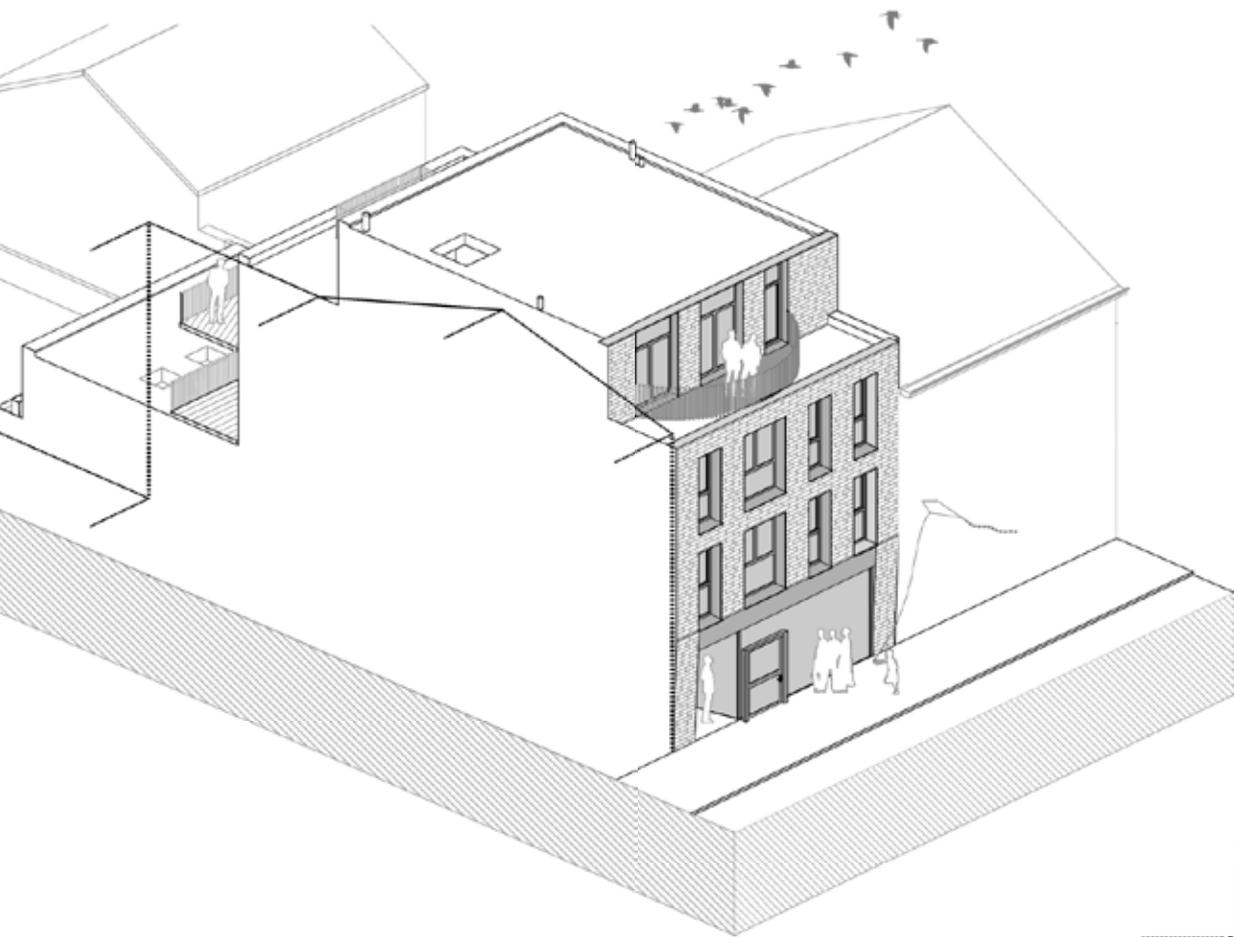
Les cadres des châssis quant à eux, seront couverts de feuilles de cuivre en « clin d'œil » à la toiture du clocher du parvis Saint-Pierre qui ponctue finalement la perspective de la rue. Les châssis en bois lasurés apporteront une touche de chaleur à la palette chromatique et complète le trio de matériaux nobles et traditionnels utilisés.

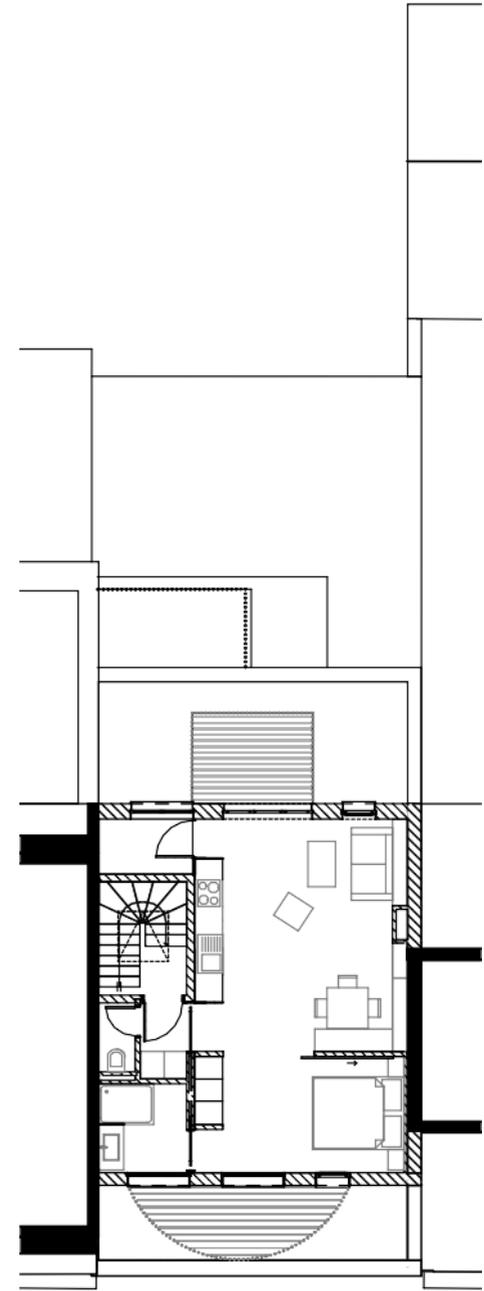
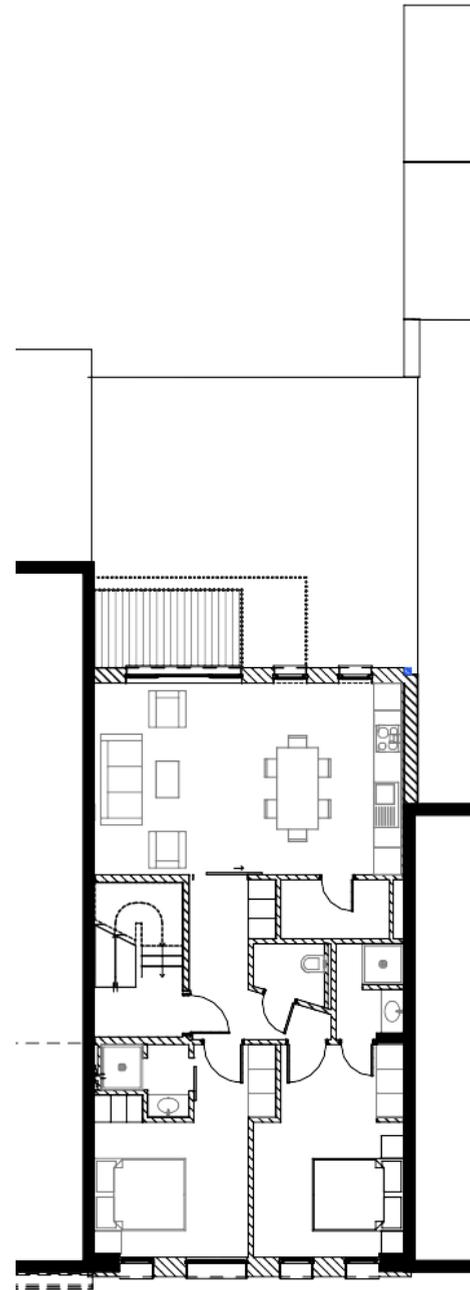
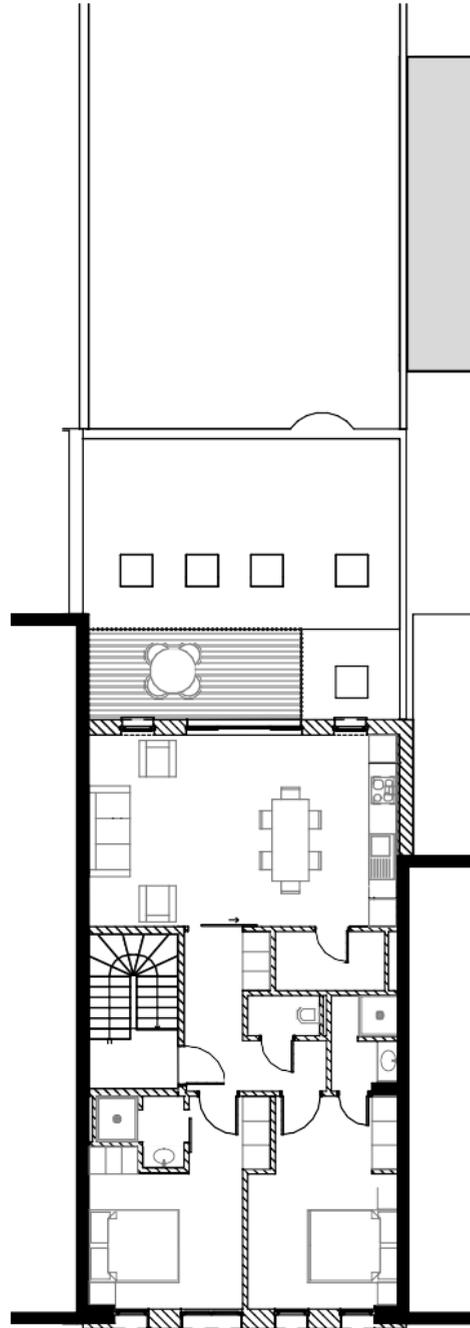
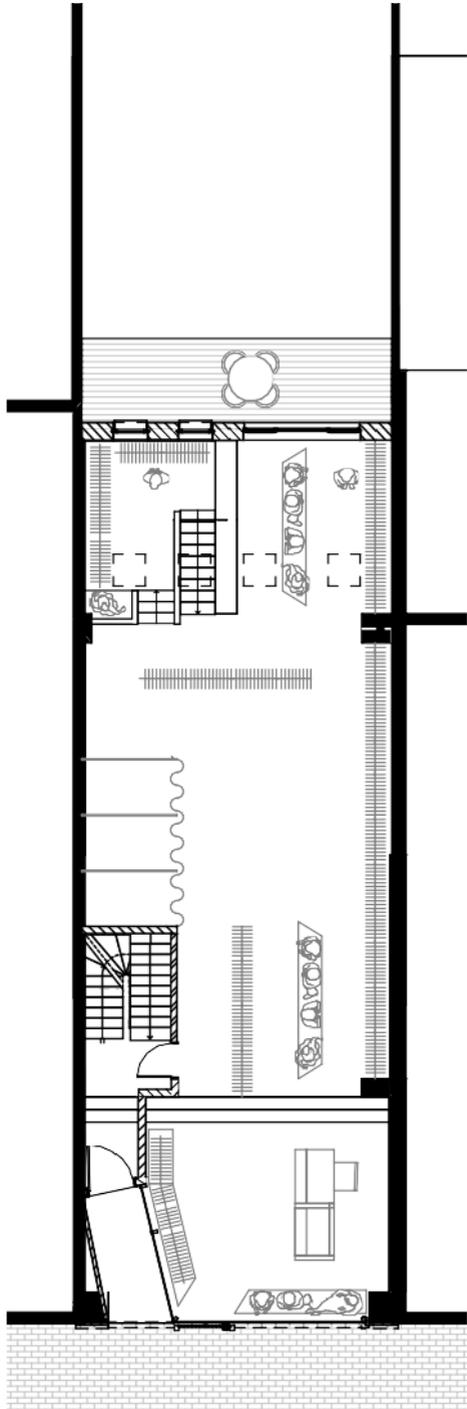
La façade arrière sera couverte d'un enduit sur isolant blanc et les ferronneries seront laquées en blanc et conçues en tubes fixés uniquement dans leur partie basse afin de donner un effet immatériel à l'ouvrage.

La nouvelle construction passive remplacera un immeuble vétuste en basant sa conception sur les principes du bioclimatisme : compacité, orientation des ouvertures, proportion des volumes et disposition des pièces selon leurs besoins spécifiques.

Le confort des habitants et utilisateurs sera atteint par la mise en place de techniques performantes, d'une étanchéité à l'air optimale et d'une isolation continue.

La création d'une toiture verte permet, en plus d'embellir l'intérieur d'îlot, de mieux gérer les eaux de pluie.









AUTRE PARTICIPANT

CATÉGORIE A : NOUVELLE CONSTRUCTION,
RECONSTRUCTION TOTALE OU PROJET D'ENSEMBLE

ARCHITECTE :

ZOOM ARCHITECTURE

**Estelle Benatar, Florent Couni,
Nicolas Coets**

zoom@zoomarchitecture.be

BUREAU SITUÉ :

avenue latérale 11 - 1180 Uccle

RÉALISATION SITUÉE :

rue de Stalle 222

Démolition et construction neuve d'un
immeuble de bureaux et logements

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Fiduciaire Pinto Limo sprl



STALLE 222

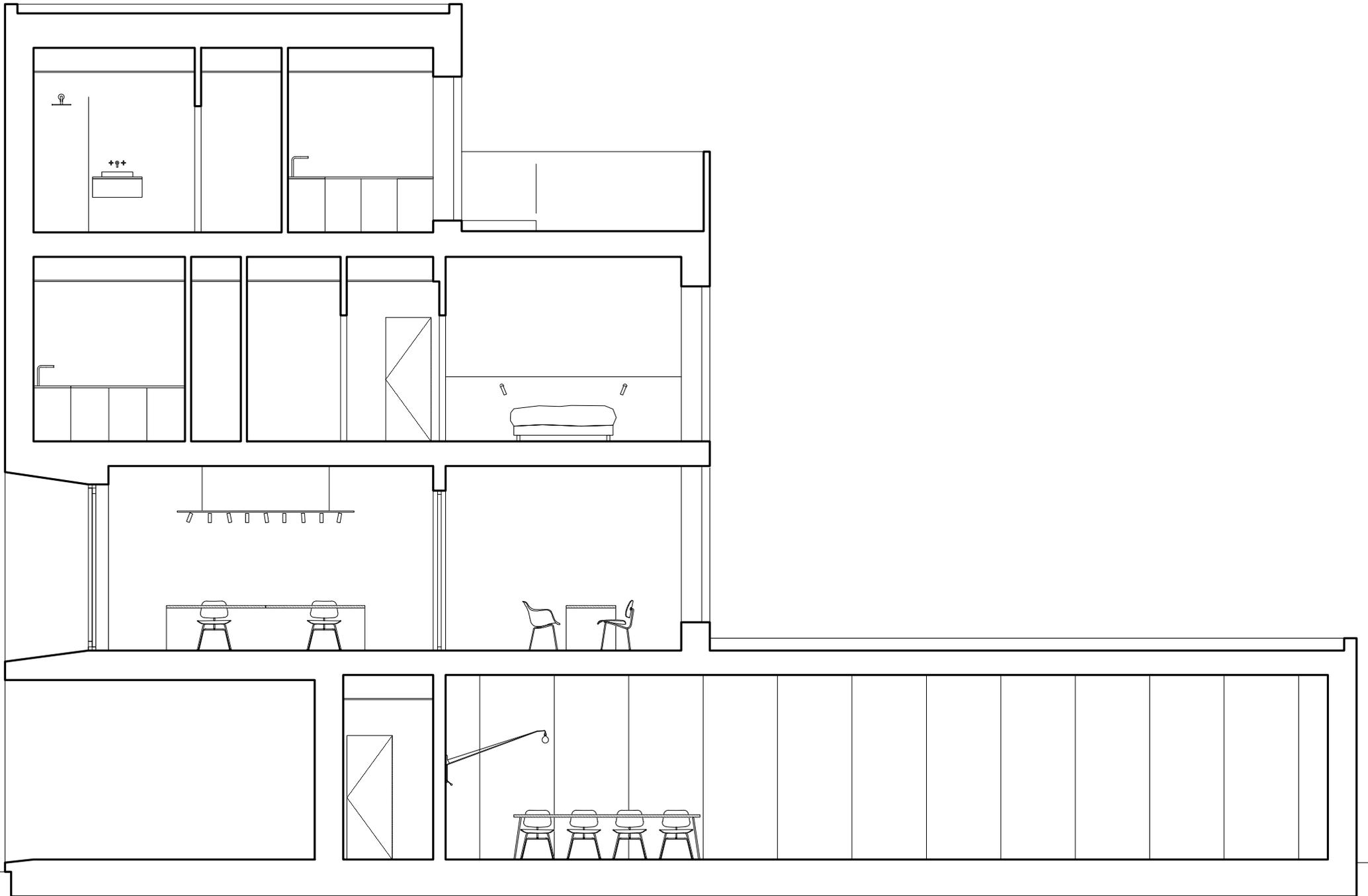
Situé rue de Stalle à Uccle, STALLE 222 est un projet mixte de bureaux et de logements. Le bâtiment s'ouvre au rez-de-chaussée et au premier étage pour faire participer les activités professionnelles qui y prennent place avec le dynamisme de la large rue, à son activité et à ses flux rythmés des voies automobiles et de tram.

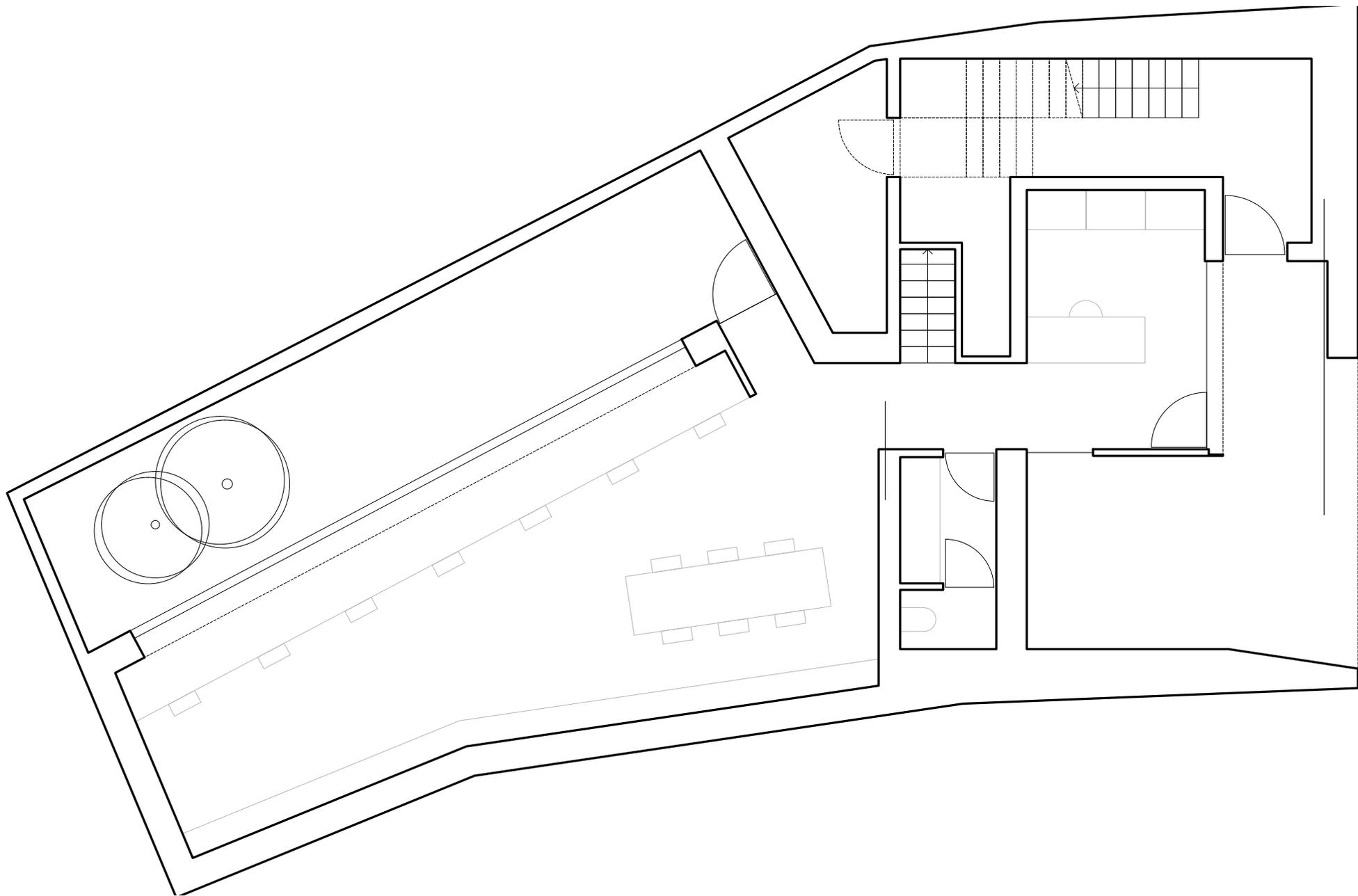
Face à l'imposant front bâti présent de l'autre côté de la rue, le logement, installé aux second et troisième étages du projet, s'intériorise vers l'arrière d'ilot, son calme et sa vue dégagée. Ces deux étages assument un caractère aveugle en façade avant où seuls deux balcons en retrait permettent de deviner la rue à travers une ouverture latérale dans les séjours.

Soulignée par le langage de la façade des bureaux, dont les surfaces vitrées habillent un large écran d'aluminium noir, la façade pleine des logements s'exprime en toile de fond pour l'espace de la rue. Il s'y dessine harmonieusement les silhouettes d'un arbre et des installations publiques.

Les espaces en arrière d'ilot découpent le volume construit en terrasses successives, offrant des toitures végétalisées en cascade depuis la toiture jusqu'au rez-de-chaussée, où les bureaux s'y organisent autour d'un patio végétalisé.

Les volumes de brique épousent les nombreux angles de l'empreinte des mitoyens et s'expriment comme une masse avec laquelle vient dialoguer l'ensemble des éléments constructifs plus légers partageant eux une expression homogène en aluminium noir.







1^{ER} PRIX

CATÉGORIE B : EXTENSION, RÉNOVATION OU TRANSFORMATION
EN CE COMPRIS L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS ET ABORDS

ARCHITECTE :

VANDEN EECKHOUDT

CREYF ARCHITECTES SRL

Guillaume Lecomte, Melissandre de Negri

info@vandeneeckhoudtcreyf.be

BUREAU SITUÉ :

rue d'Angleterre, 53 – 1060 Bruxelles

RÉALISATION SITUÉE :

Avenue du Maréchal, 35

Transformation et extension d'une maison unifamiliale

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Thierry Sacré

LE JURY A APPRÉCIÉ :

- Le maintien quasi tel quel de la volumétrie atypique du toit et la nouvelle lecture des façades
- Le bon parti pour l'usage de la zone de recul, en jardin d'agrément, alors que le jardin arrière est particulièrement peu profond
- L'ouverture des espaces intérieurs par l'usage des obliques et le maintien / la mise en évidence d'éléments constructifs d'origine
- L'usage de l'oblique « compliqué » au premier étage
- L'intégration d'éléments de mobilier dans la composition spatiale (sièges...) des niveaux sous toit
- La bonne surprise que constitue la rampe d'escalier et le recours au savoir-faire d'artisans spécialisés





PROJET MARECHAL

Le projet consiste en une transformation lourde d'une villa 4 façades située en bordure de forêt. Il repense entièrement le volume initial donné par la toiture.

L'écriture résolument contemporaine du projet est une volonté de départ du maître d'ouvrage ainsi que l'objectif d'une rénovation performante énergétiquement et l'emploi d'un maximum de matériaux naturels et respectueux de l'environnement.

Cette transformation se traduit par deux interventions principales grâce auxquelles la maison gagne en espace de vie, à savoir : une avancée au rez-de-chaussée et un nouveau gabarit de toiture qui reprend deux étages.

Habituellement utilisé dans une architecture très traditionnelle, le chaume a été choisi ici pour la toiture. Son usage est interprété de manière contemporaine, et casse le style qu'on lui donne généralement et qu'on retrouve dans le quartier.

Les arêtes sont vives, comme taillées au couteau, tandis que les ouvertures sont creusées pour révéler volontairement l'épaisseur de la matière. Le volume est entaillé sur un de ses angles pour y accueillir une terrasse au 2^{ème} étage. La toiture est débordante.

L'enveloppe entièrement repensée, permet de rendre la maison exemplaire en termes énergétiques. La toiture en chaume apporte une très bonne inertie à l'ensemble, la laine de bois a été utilisée pour isoler la toiture et les façades. Panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, poêle bouilleur, récupération d'eau de pluie, les techniques de la maison ont été soigneusement étudiées pour permettre un maximum de récupération et d'autonomie par rapport aux énergies fossiles.

Les châssis en triple vitrage sont en bois labellisé de teinte noire contrastant avec le crépi de la façade et le chaume de la toiture. Les garde-corps, quant à eux, sont en caillebotis afin de donner une légèreté à l'ensemble tout en préservant l'intimité des habitants.

Les ferronneries intérieures et extérieures sont coordonnées chromatiquement. Le jardin est retravaillé en fonction de son orientation, plus humide et proche du sous-bois à l'arrière, une terrasse minérale vient se ficher dans la terre. À l'avant, plus ensoleillé, on retrouve une grande terrasse plantée en retrait par rapport à la rue et un jardin avant. Un escalier latéral permet de relier avant et arrière de la maison. Une réserve à bois est abritée sous la toiture débordante.

À l'intérieur, le rez-de-chaussée conserve le garage et une partie des caves existantes. Une buanderie et un grand bureau viennent s'ajouter à l'ensemble.

Le bel-étage, devient un grand plateau fluide accueillant séjour, salle-à-manger, cuisine et bibliothèque largement ouverts sur la grande terrasse plantée vers l'avant et le jardin arrière. Le bloc central du plan intègre des diagonales qui orientent les perspectives et circulations de manière dynamique.

L'escalier central a été conservé et rhabillé de granito identique aux sols. Une nouvelle rampe aux lignes contemporaine et dans la teinte des garde-corps l'accompagne sur tous les étages.

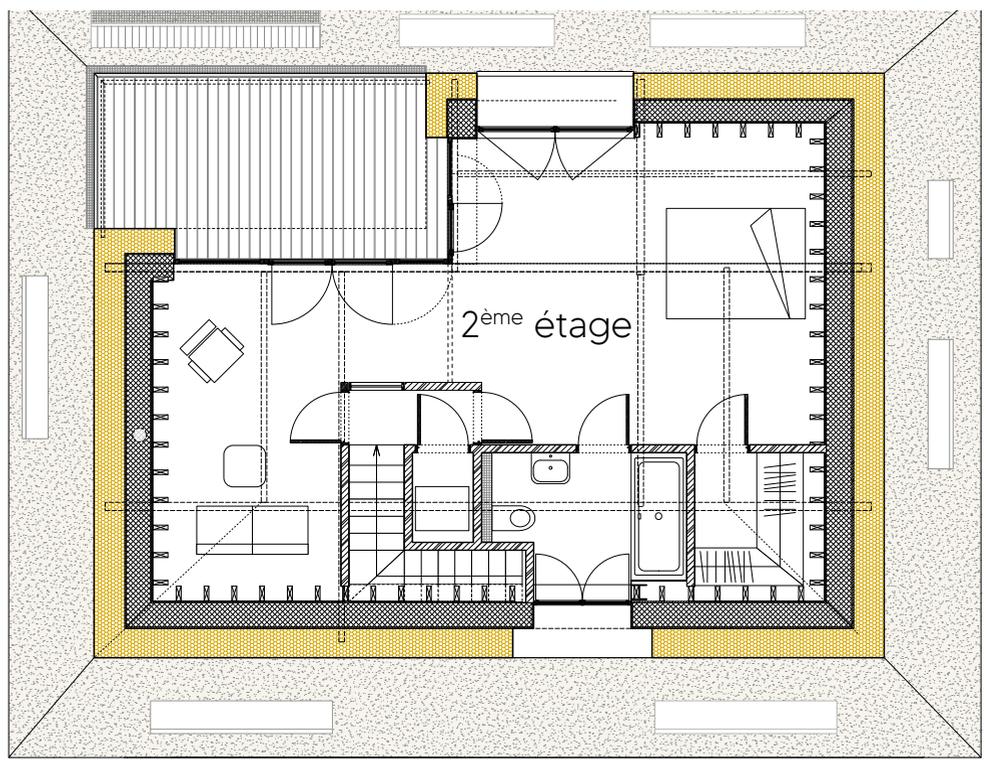
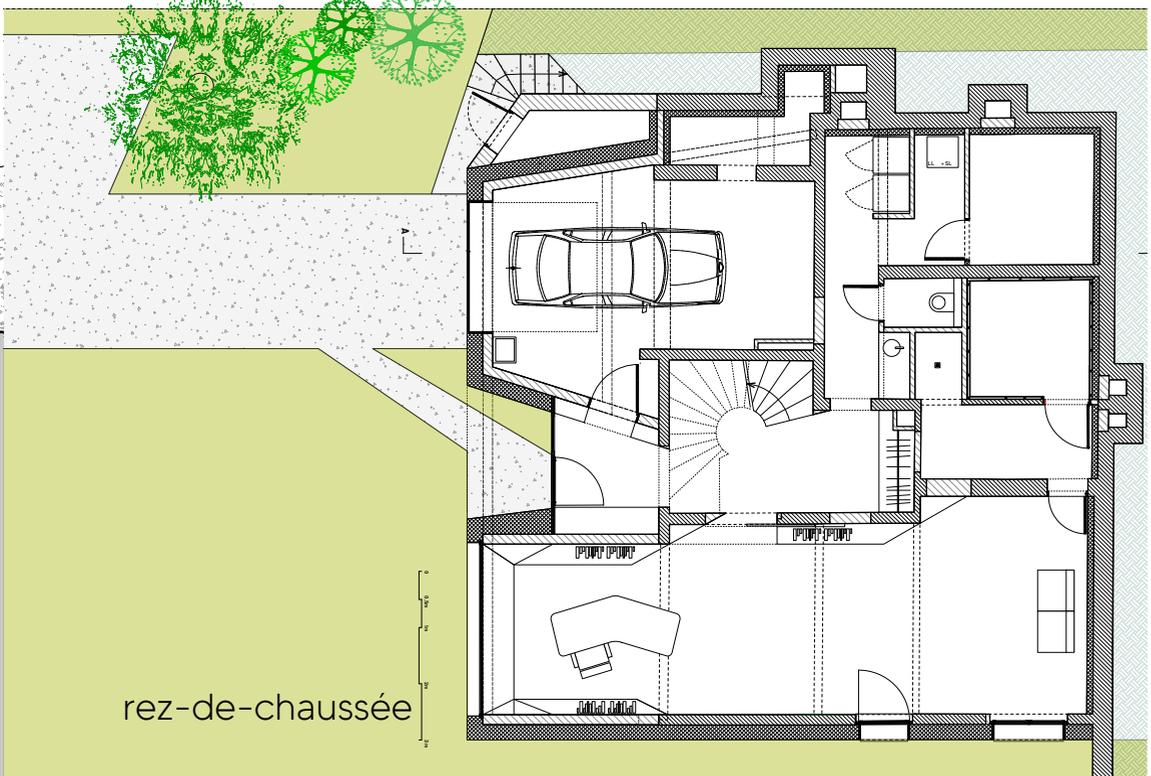
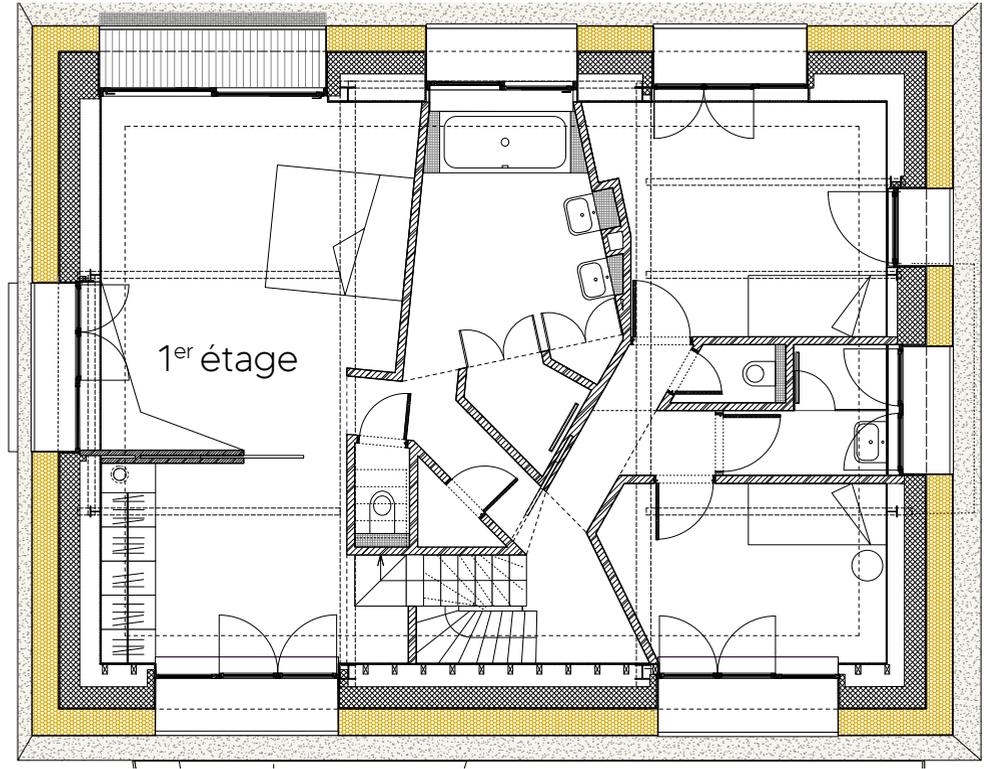
Sous la nouvelle charpente, deux niveaux accueillent les zones de nuit parents, une chambre d'amis et un bureau au premier étage et un studio pour jeune adulte au deuxième.

L'utilisation de droites franches rappelle la volumétrie principale du bâtiment et instaure une dynamique certaine à la circulation des espaces de nuit.

C'est dans la même logique environnementale que l'utilisation du bois a été prédominante dans le projet. On le retrouve aussi bien pour les charpentes, que pour la structure neuve de la toiture, que pour les revêtements intérieurs et extérieurs, ainsi que des éléments de mobilier intégré réalisés en multiplex de pin polonais blanchi à l'exception de la cuisine et du salon pour lesquels il a été lazuré en noir.

Cette rénovation en profondeur a permis d'atteindre un standard très basse énergie.









AUTRE PARTICIPANT

CATÉGORIE B : EXTENSION, RÉNOVATION OU TRANSFORMATION
EN CE COMPRIS L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS ET ABORDS

ARCHITECTE :

CORBISIER ARCHITECTES

Bruno Corbisier, Frédérique Donck,

Pierre Stoffel ingénieur stabilité

bruno@313.be

BUREAU SITUÉ :

rue des Glands, 72 - 1190 Forest

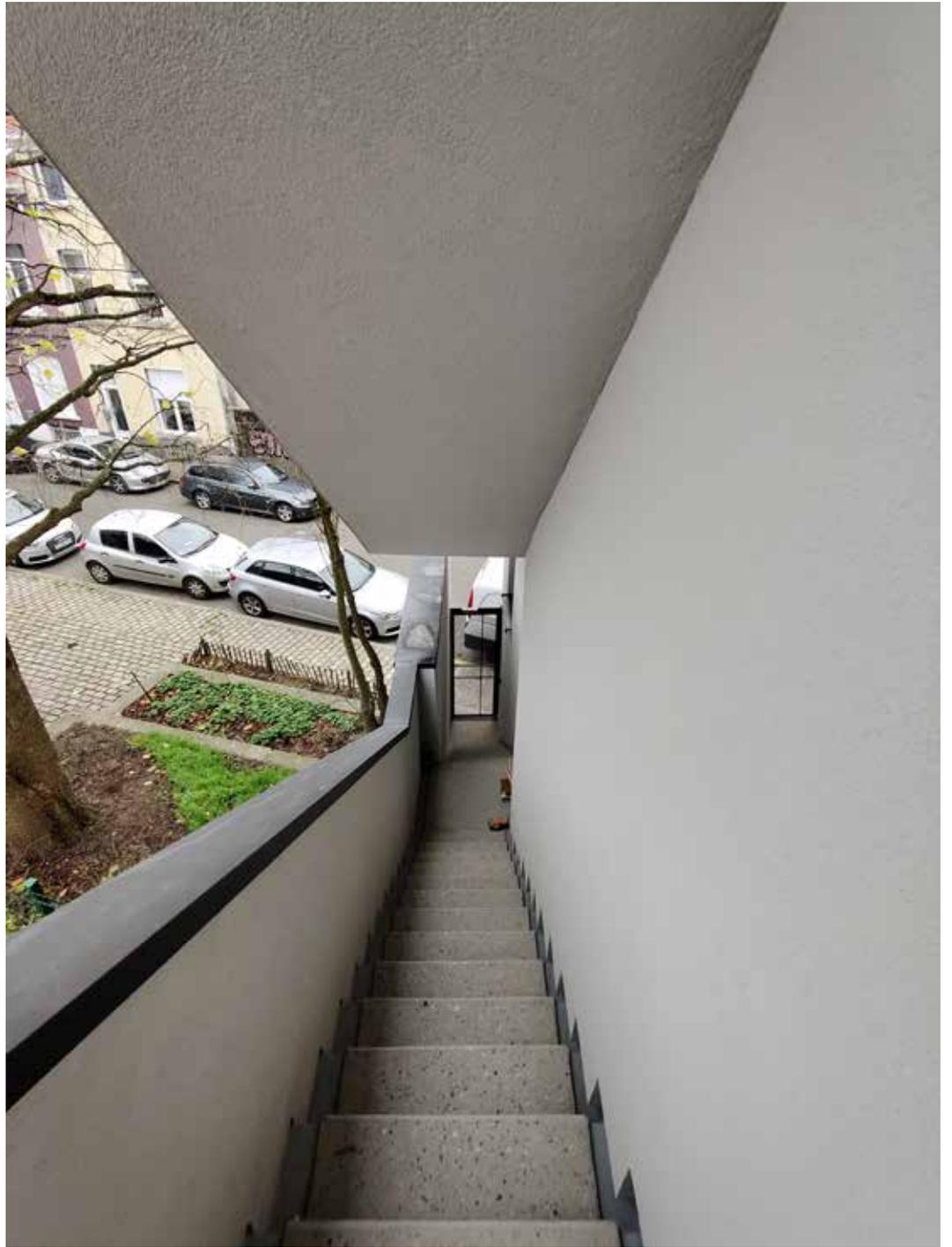
RÉALISATION SITUÉE :

Rue de Boetendael, 77

Construction de deux appartements en extension
d'une maison unifamiliale

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Vincent Dujardin et Yaël Haumont



La réalisation comprend 2 appartements en extension de la maison unifamiliale des Maîtres de l’Ouvrage.

Cette maison de rangée présente un gabarit rez-de-chaussée + 2 niveaux et est alignée au front de bâtisse à rue. Elle possède 4 chambres, un garage en annexe, une cour et un arrière-bâtiment servant d’atelier.

Elle présentait un pignon aveugle orienté sur l’aire de jeux du Jardin du Chat voisin. Un précédent usage multi-résidentiel de la maison a contribué à justifier le programme du projet qui comprend deux nouveaux appartements dans l’extension réalisée à l’emplacement de l’ancien garage.

L’extension comprend un studio de 45,6m² au 1^{er} étage et un duplex 2 chambres de 103,5m² au 2^{ème} et 3^{ème} étage.

Le rez-de-chaussée est quant à lui semi-extérieur et traversant, il garde ses fonctions d’origine et accueille un emplacement de parking, des emplacements pour vélos, un local poubelle et 2 caves.

Le nouveau volume est épuré. Seul l’escalier commun extérieur est creusé dans le volume, transformant le pignon en une 3^{ème} façade orientée Sud et vers l’entrée du jardin du Chat et de son aire de jeux. Cette 3^{ème} façade s’appuie sur le mur mitoyen en brique existant et le préserve.

L’implantation de la nouvelle construction suit le front de bâtisse au rez-de-chaussée et se décroche en encorbellement de 0 à 70 centimètres par rapport à la maison existante, à partir du 1^{er} étage.

Le décroché, permet à la nouvelle construction de se démarquer du bâtiment existant et d’améliorer l’habitabilité des logements aux étages. En effet, les chambres, et le séjour profitent d’espaces moins anguleux et sont de ce fait plus facilement aménageables.

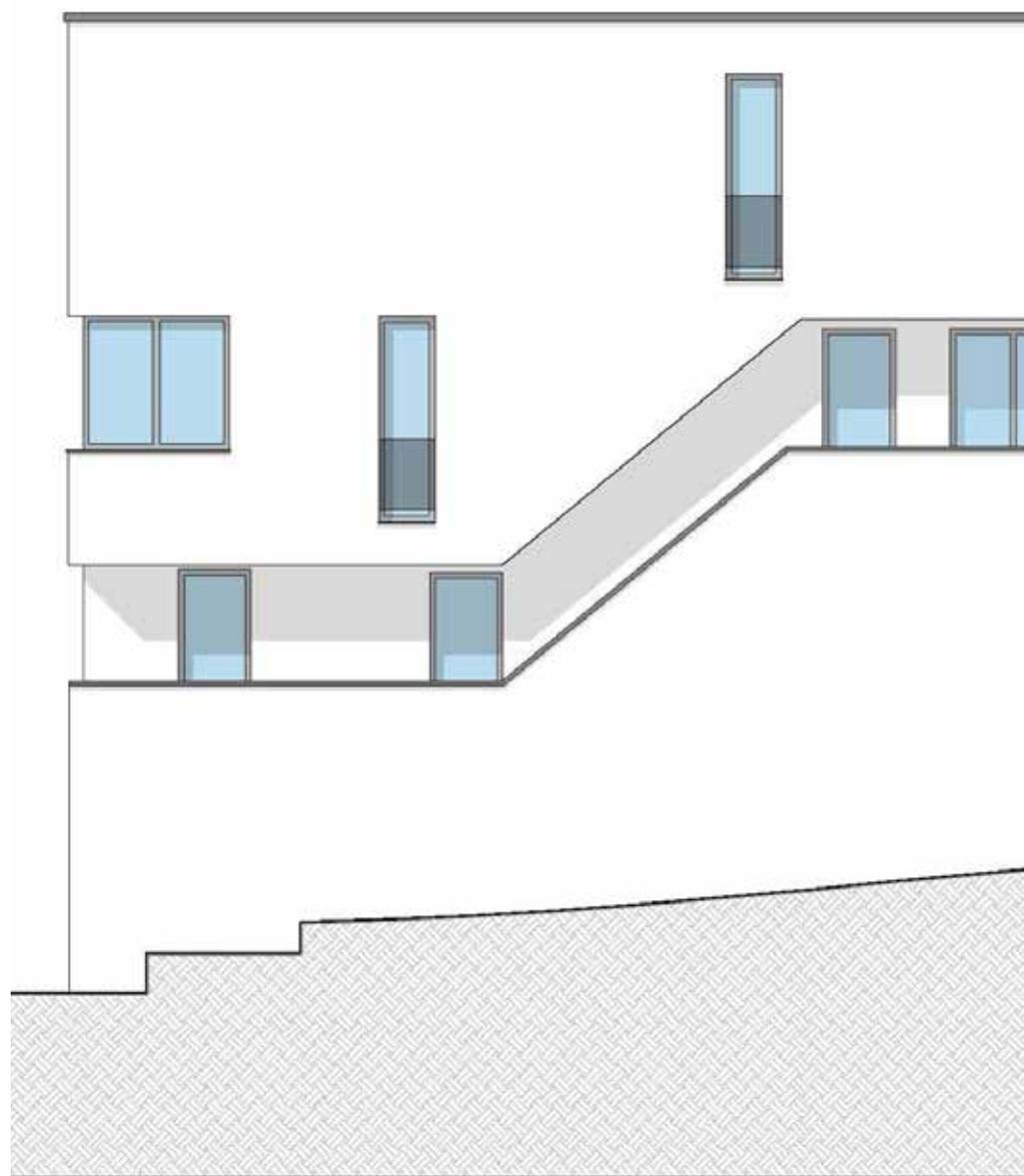
La structure est en maçonnerie et en poutres claveaux, l’option d’une structure bois en CLT pour les étages n’a pu être retenue pour des questions budgétaires.

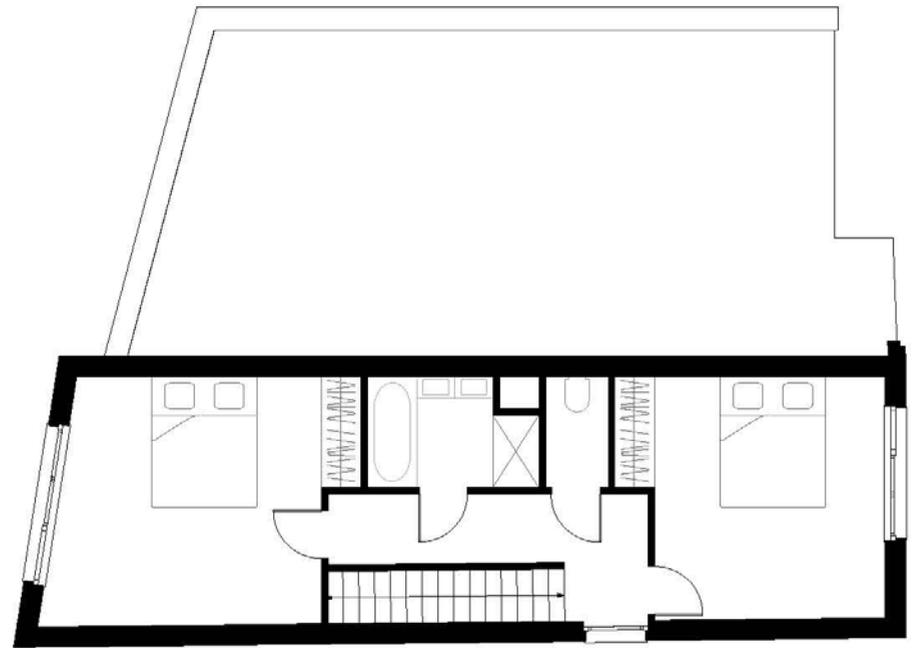
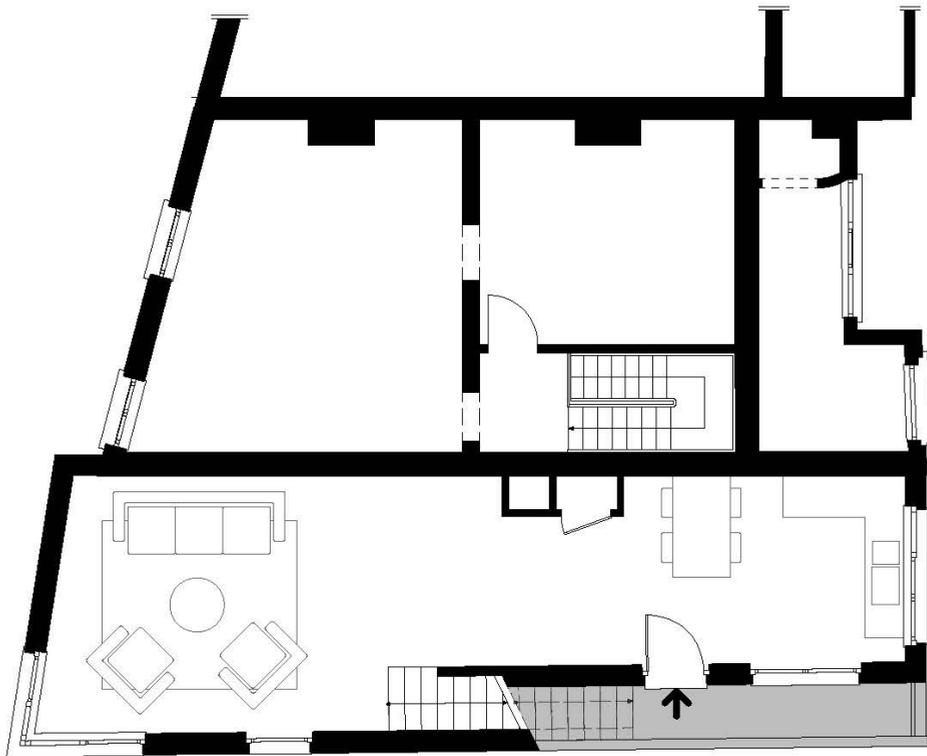
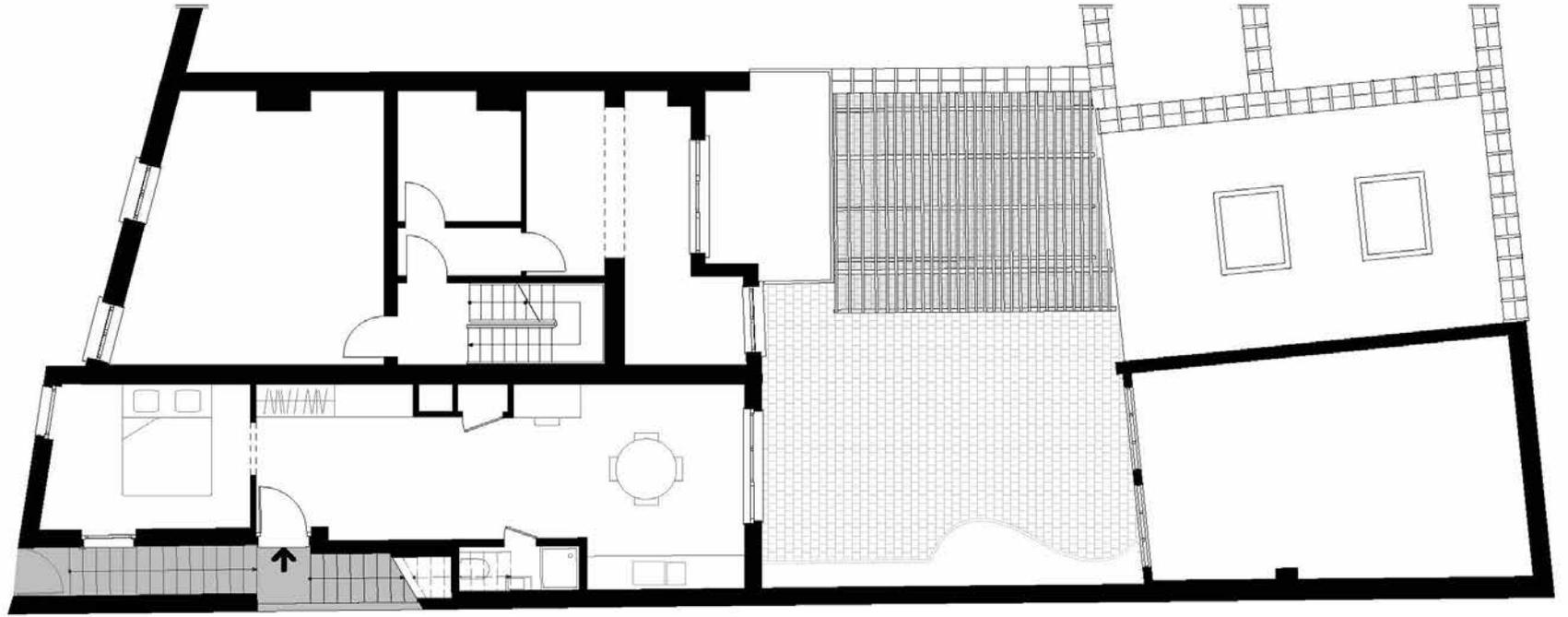
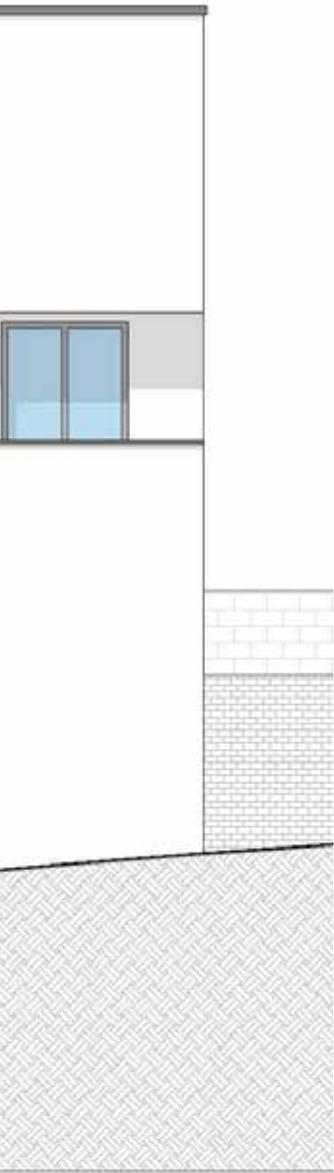
Les façades sont en crépis gris clair sur isolant, les châssis en bois, les seuils et couvre-murs sont en zinc.

Le bâtiment est très bien isolé et un travail minutieux a dû être fait pour concilier les questions de stabilité liées au creusement de l’escalier dans le volume et l’absence de ponts thermiques. Comme évoqué plus haut le budget dont disposait le Maître de l’Ouvrage était serré et le souci de rationalisation du projet a été continu en vue de contraindre le budget tout en préservant les objectifs qualitatifs du projet.

Nous avons contracté les travaux en corps d’états séparés et le Maître de l’Ouvrage a réalisé lui-même l’ensemble des travaux de parachèvement. L’ensemble des participants mentionnés sont ici remerciés pour leur contribution à la réussite du projet.











AUTRE PARTICIPANT

CATÉGORIE B : EXTENSION, RÉNOVATION OU TRANSFORMATION
EN CE COMPRIS L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS ET ABORDS

ARCHITECTE :

ARIANE DELACRE ARCHITECTE

ad@arianedelacre.be

BUREAU SITUÉ :

Chaussée d'Ixelles, 60 - 1050 Bruxelles

RÉALISATION SITUÉE :

Avenue René Gobert, 15

Transformation de la maison avec augmentation du
volume sous toiture

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Caterina Giuliano et Mathieu Marasti



La maison avant travaux était introvertie, sombre et cachée sous sa grande toiture. Le projet crée une façade latérale largement ouverte sur le jardin, qui augmente le volume des pièces des étages et leur offre vues et lumière à profusion. La rehausse de la façade latérale crée une grande lucarne asymétrique à laquelle le toit se raccorde par une structure courbe en forme de parabolöide hyperbolique. Cette nouvelle façade latérale, de langage contemporain, est en lien avec la façade avant des années '50, inchangée.

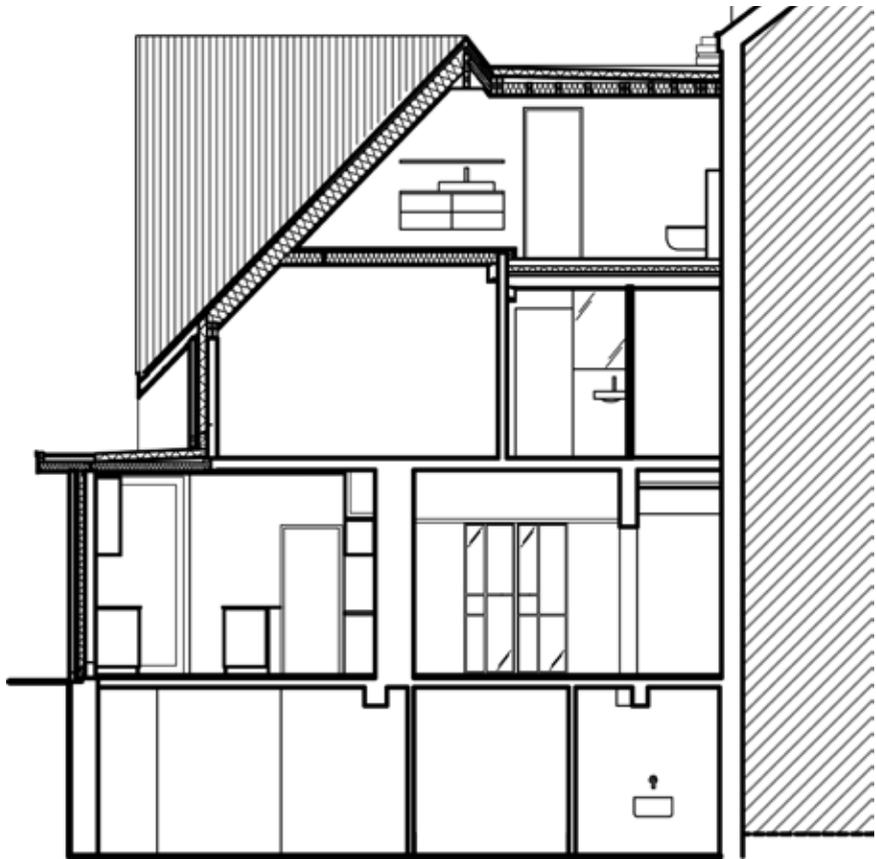
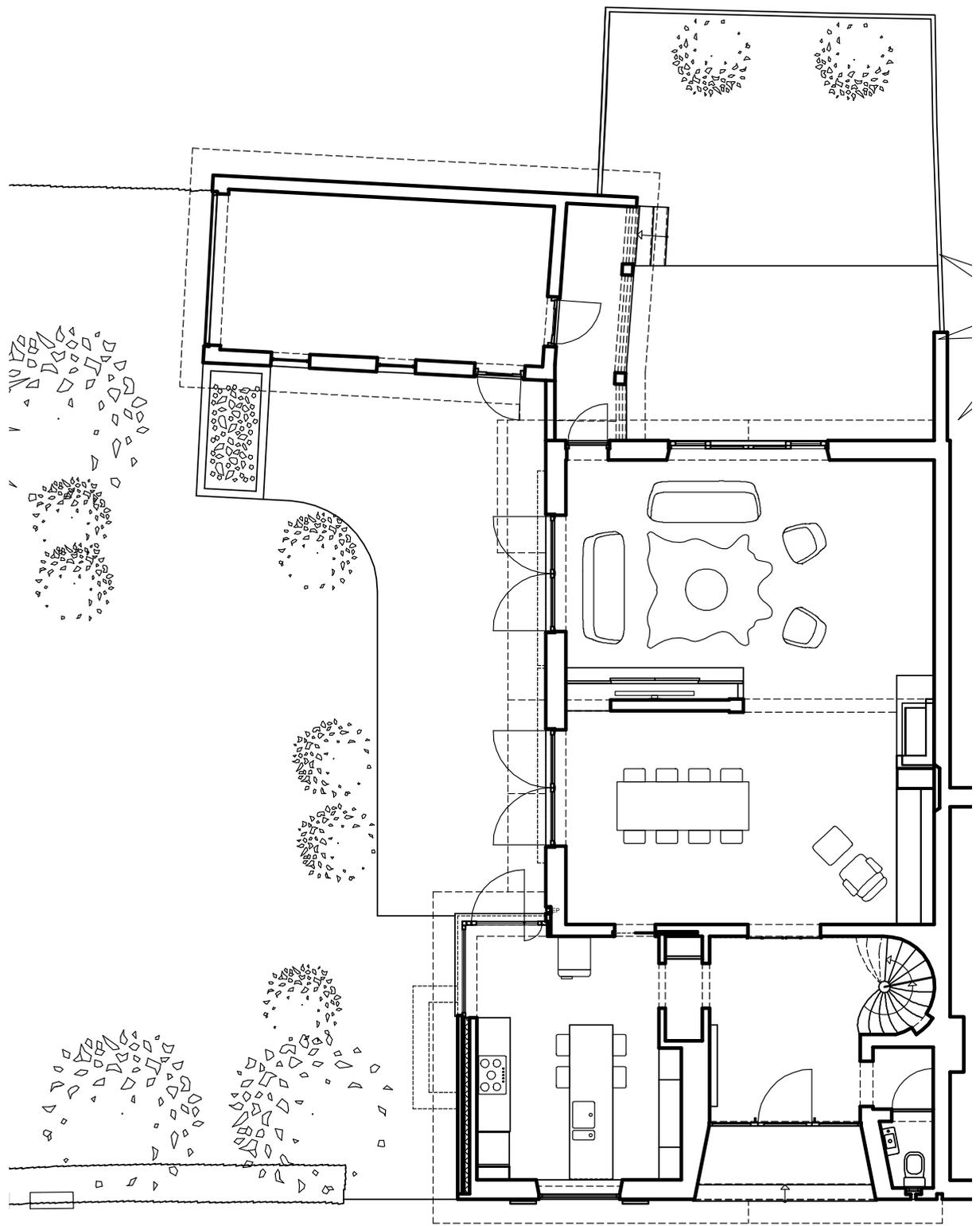
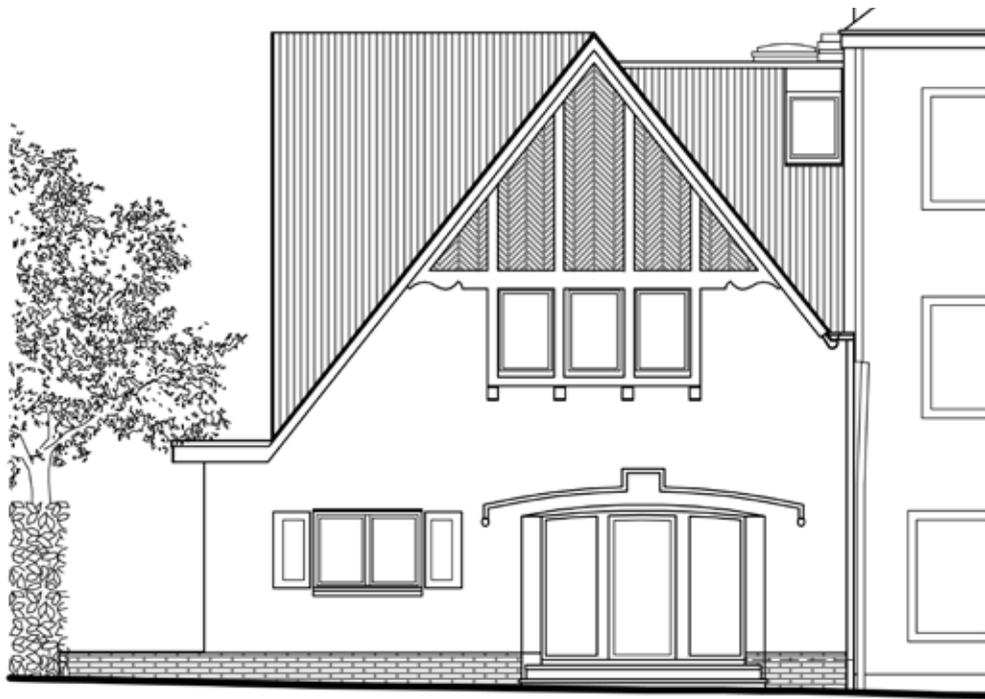
La courbe n'est pas un caprice formel : cette géométrie offre un volume sous toiture beaucoup plus important qu'une charpente classique avec lucarne et noues. Tout le volume du 2^{ème} étage est ainsi rendu habitable, alors même que le faite n'est pas rehaussé. Vue de l'extérieur, la maison est modernisée, mais ne semble pas plus grande - vue de l'intérieur, son volume est incroyablement dilaté.

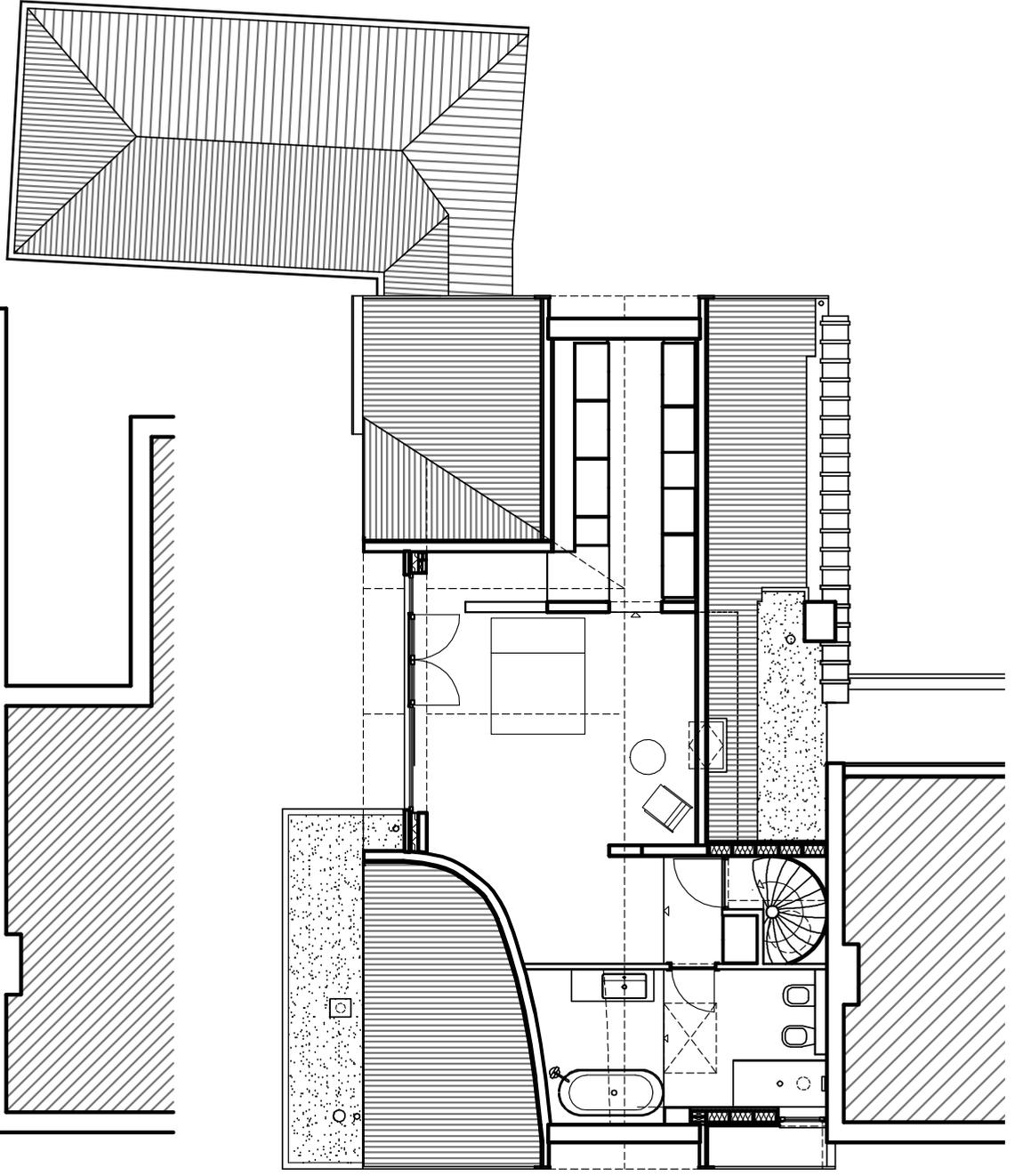
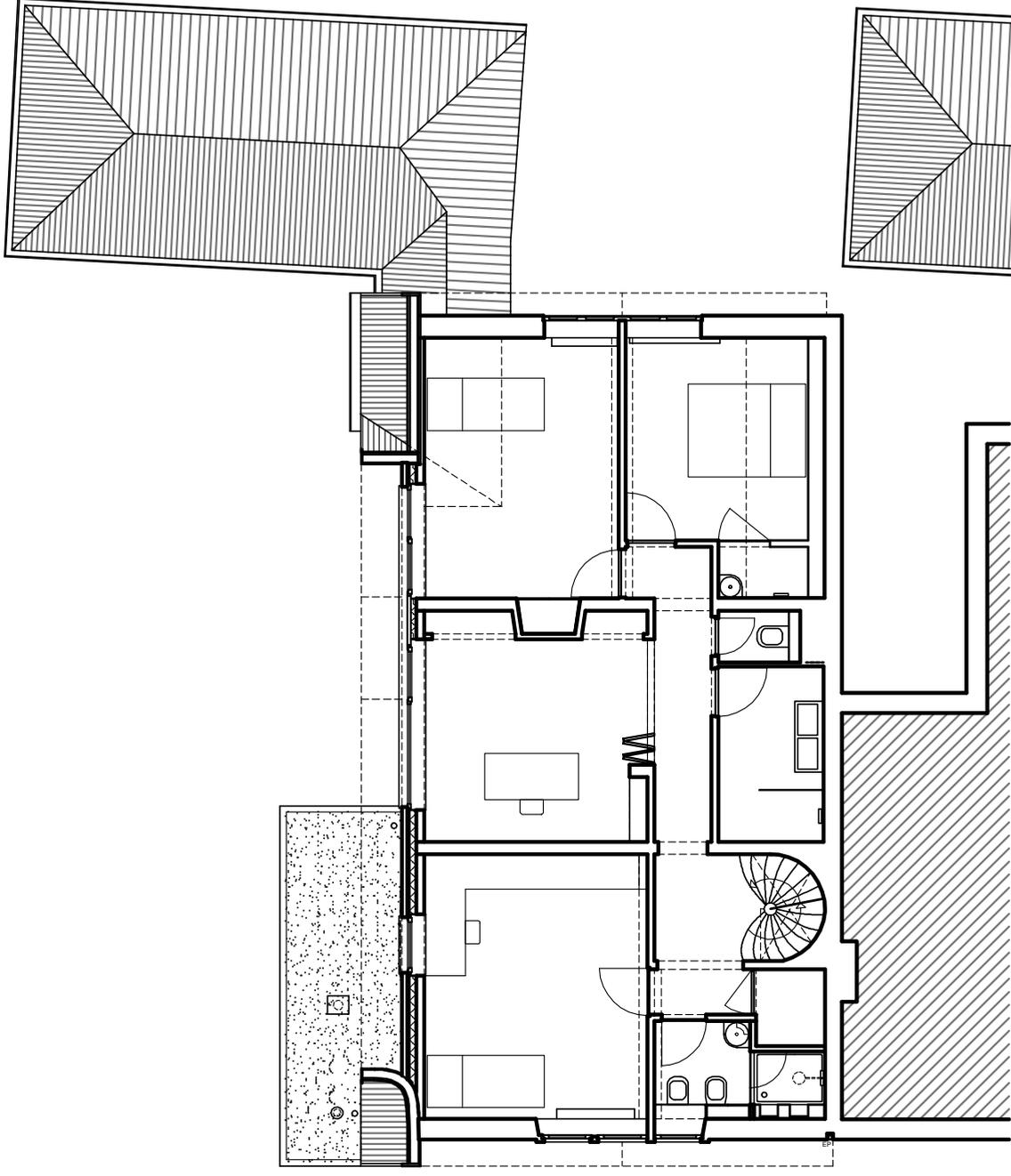
Au-delà des améliorations énergétiques classiques apportées par la rénovation, le projet est durable dans son sens originel : la maison, agrandie sans augmentation de son emprise au sol ni rehausse, répond désormais aux exigences de confort actuelles et permet d'abriter une famille nombreuse pour plusieurs décennies encore.

La parabolöide hyperbolique présente une forme fascinante, mais est en réalité facile à mettre en oeuvre : il a « suffi » de placer les chevrons parallèlement les uns aux autres suivant une pente différente de quelque degrés à chaque fois.

Une sous-toiture soudée a permis d'assurer une étanchéité performante, même dans les zones où la pente est faible.

Photographe : Stijn Bollaert









AUTRE PARTICIPANT

CATÉGORIE B : EXTENSION, RÉNOVATION OU TRANSFORMATION
EN CE COMPRIS L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS ET ABORDS

ARCHITECTE :

YY ARCHITECTURE SPRL
YOHANA LIPSKI KADZ

yohana@yyarchitecture.be

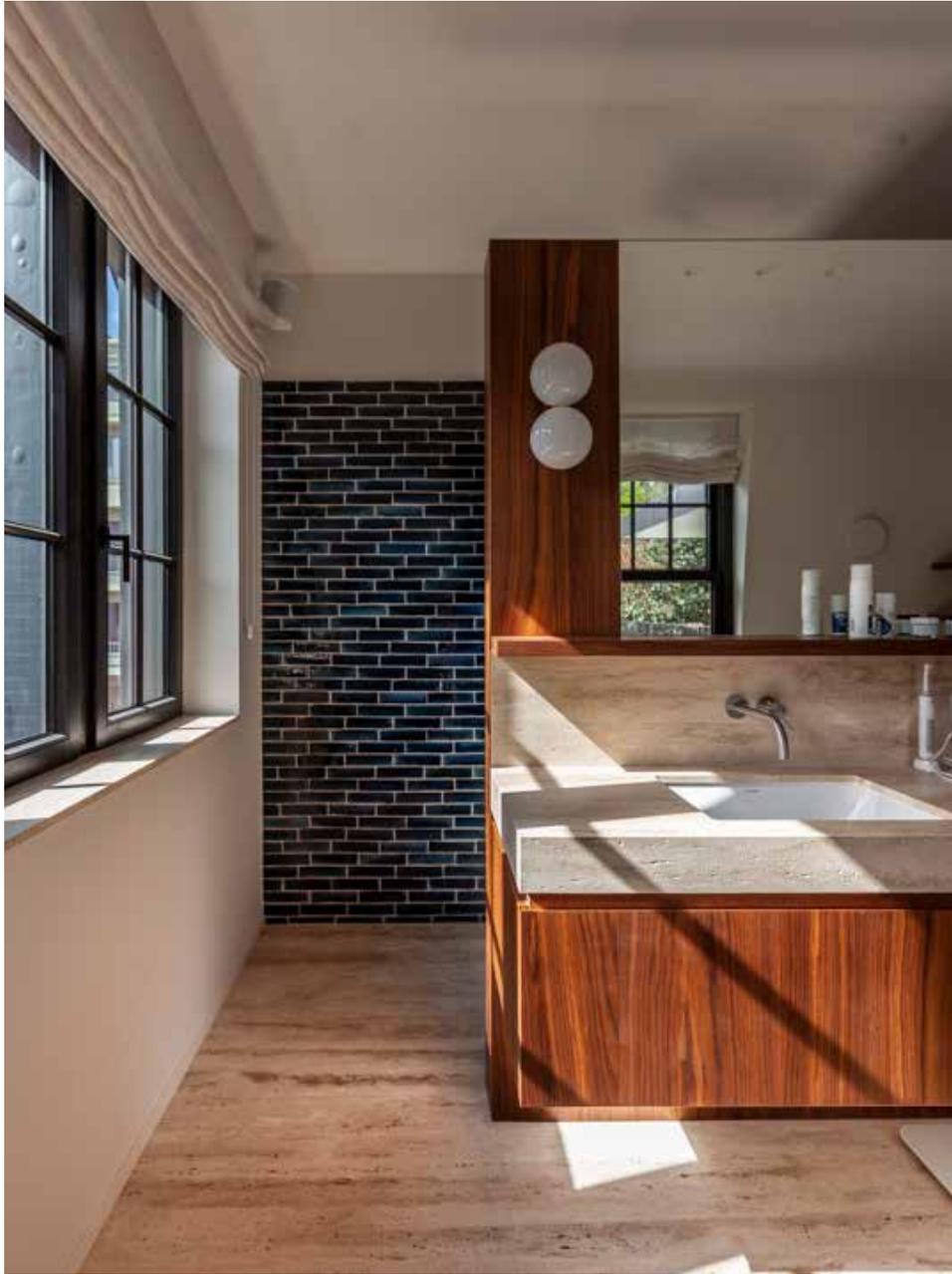
BUREAU SITUÉ :

Chaussée de Waterloo 1335 - 1180 Uccle

RÉALISATION SITUÉE :

Avenue Bel-Air 36

Transformation d'une maison unifamiliale avec
modification de volume



La maison sise Avenue Bel Air 36 à Uccle présente une belle architecture bourgeoise du 19^e siècle dont nous voulions préserver le caractère général.

L'intervention proposée avait comme objectif de conserver et sublimer le charme de cette maison, tout en répondant au programme du maître de l'Ouvrage et en modernisant une bâtisse restée dans son jus depuis sa construction.

La maison est mitoyenne à un immeuble d'appartements nettement plus élevé et profond. C'est donc tout naturellement que le projet s'appuie sur ce mitoyen afin d'agrandir la maison vers le jardin et ainsi répondre aux demandes du Maître de l'Ouvrage. L'agrandissement en façade arrière ne concerne que la partie la moins « expressive » de la façade existante (à savoir la zone gauche adjacente au mur mitoyen).

La belle alcôve a été préservée.

L'expression de cette alcôve fait partie des « tics classiques » de son époque et son propriétaire souhaitait la conserver.

Par contre, la façade arrière adjacente au mur mitoyen présentait peu d'intérêt. C'est à cet endroit que nous avons profité du grand mur aveugle, terriblement présent et imposant pour s'y appuyer, avec une architecture de contraste qui permettra de garder une lisibilité parfaite de la maison d'origine et inclure un apport de lumière frisante au centre de la maison.

Cette intervention a permis « d'adoucir » la vue sur ce gigantesque mur et a amélioré le confort des espaces intérieurs. Nous sommes néanmoins restés en retrait de la fin du mur mitoyen.

Le remaniement des combles dans un style « d'atelier d'artistes » est délicat et léger afin de maintenir une belle lisibilité de la maison existante. Cette intervention nous a permis d'exploiter les surfaces des combles, trop bas et difficilement habitables. Les espaces intérieurs ont été réaménagés dans une conception de vie contemporaine, les espaces de vie et les chambres s'ouvrent, pour la plupart, largement vers le jardin bien orienté.

Les châssis à croisillons existants ont été remplacés à l'identique afin de conserver le caractère de la maison existante et répondre aux nouvelles normes (châssis double vitrage performants, vitrage 4 saisons).

De nombreux autres points ont été étudiés afin d'améliorer les performances énergétiques de la maison suivant les normes PEB: isolation de la toiture, nouvelle chaudière à condensation, ventilations, ...

Le Maître de l'Ouvrage, soucieux de l'environnement, a souhaité intégrer l'apport d'énergies renouvelables dans son logement, à savoir des panneaux solaires (photovoltaïques), la récupération des eaux de pluie, ...

La piscine, sorte de miroir d'eau, se « fond » dans la légère pente naturelle du terrain existant.



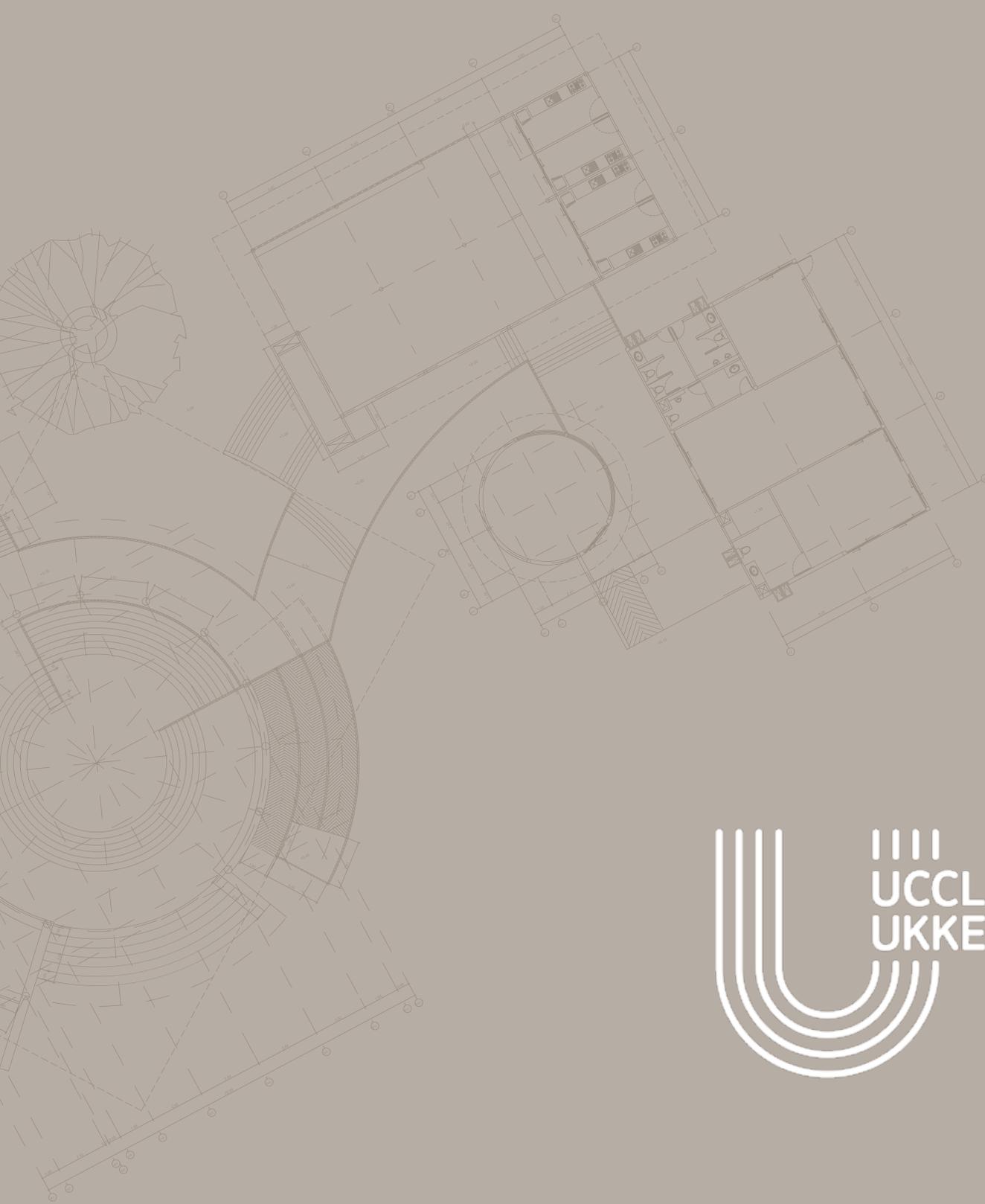




Le Collège des Bourgmestre et Échevins d'Uccle

Boris DILLIES
Bourgmestre

Thibaud WYNGAARD
Jonathan BIERMANN
Maëlle DE BROUWER
Carine GOL-LESCOT
Perrine LEDAN
Valentine DELWART
François LAMBERT-LIMBOSCH
Daniel HUBLET
Échevins



Service de l'Urbanisme

Rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle

02/605.13.00

info.urbanisme@uccle.brussels

